



Rapport d'activité 2021.

Édition juin 2022.

Par le décret n°70-1277 du 23 décembre 1970 portant création de l'Ircantec, les pouvoirs publics ont confié l'ensemble des opérations de gestion du régime à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) qui exerce, en tant que tiers de confiance, le métier de gestionnaire sous mandat d'institutions sociales depuis 1816. La CDC procède, via sa direction des politiques sociales (DPS), à la mise en œuvre des processus inhérents aux activités du régime (gestion administrative, pilotage juridique, technique et financier, ainsi que relation avec les bénéficiaires), sous le contrôle du Conseil d'administration de l'Ircantec. Elle fournit à ce dernier les comptes annuels et le rapport de gestion détaillé relatif à l'exercice précédent.

Sommaire

• Le mot du président	3
• Le mot de la directrice de l'établissement Angers-Paris	4
• L'Ircantec en quelques mots	5
• L'Ircantec en quelques chiffres	5
• Une année à l'Ircantec	5
• Agir avec nos clients	6
• Informer sur le compte retraite	6
• Proposer des outils numériques	7
• Être à l'écoute des clients	8
• La gestion des comptes individuels de retraite et l'attribution des droits	9
• L'efficacité confirmée du recouvrement	11
• Une gestion au service des affiliés	12
• Aux côtés des retraités les plus fragiles	14
• Accompagner la gestion du régime	15
• Une coordination par le pilotage	15
• Un système d'information orienté client	16
• Garder le lien, informer, expliquer	17
• Conduire la gestion financière et comptable	18
• L'organisation financière de l'Ircantec	18
• La politique de placement de l'Ircantec	18
• Un investissement en phase avec les valeurs du régime	20
• La gestion financière et extra-financière en 2021	20
• Une situation comptable excédentaire	29
• Annexes statistiques	30
• Composition du conseil d'administration	30
• L'Ircantec et les principaux régimes de retraite	31
• Paramètres du régime	32
• Rétrospective sur 15 ans	32
• Cotisants et employeurs 2020	33
• Allocataires 2021	37
• Nouveaux retraités 2021	40
• Zoom sur les nouveaux retraités de droit direct hors capitaux uniques	41
• Glossaire	42
• Bilan 2021	43
• Compte de résultat 2021	44

Le mot du président du Conseil d'administration de l'Ircantec, Christophe Iacobi.

La mission principale de l'Ircantec est de garantir le paiement des pensions sur la durée, participant à la préservation du lien intergénérationnel. Avec un fonds de réserves de plus de 14 milliards d'euros à gérer, nous avons la chance de pouvoir garantir un paiement des pensions sur les 30 prochaines années. Face au vieillissement de la population, l'Ircantec assume un positionnement en faveur de la solidarité entre les générations et son attachement à la qualité du service rendu aux cotisants et retraités de ce régime. Pour répondre aux enjeux de demain, notre politique d'investissement se positionne comme respectueuse de l'environnement et socialement responsable.

Un nouveau conseil d'administration pour relever les défis.

Un nouveau conseil d'administration paritaire et engagé au service de l'Institution a été mis en place en 2021. À l'issue de ma première année de mandat, je tiens à saluer l'implication des administrateurs et de toutes les équipes de la Caisse des Dépôts pour avoir su relever les défis qui se présentaient à nous.

La crise sanitaire a eu des impacts forts sur notre quotidien en 2021. Pour autant, la volumétrie de l'activité des dossiers de retraite et de relation client est restée élevée. Une nouvelle fois, l'engagement sans faille du service gestionnaire a permis de maintenir un service de qualité pour tous. En témoigne notamment le renouvellement en juillet 2021 de la certification AFNOR qui loue la qualité et la performance de la gestion du régime.

Une offre d'action sociale pour accompagner les plus fragiles.

L'implication du conseil d'administration s'est aussi traduite dans l'attention portée à l'accompagnement des affiliés, des retraités, notamment les plus fragiles.

La solidarité intergénérationnelle prend tout son sens dans les missions d'action sociale menées par le régime. En 2021, le nombre de demandes d'aides est resté similaire à celui de l'année précédente. Toutes les activités d'aides et de prêts ont été maintenues, soutenues par la participation à des actions concrètes menées avec 17 structures régionales dans le cadre des partenariats inter-régimes. Les partenariats avec l'Anah et avec l'association France Alzheimer ont été pérennisés ; celui avec la société Domiserve, pour les services à la personne, a été renouvelé.

L'investissement socialement responsable (ISR) au cœur de notre action.

Face aux défis environnementaux, nous avons poursuivi nos actions en faveur d'une transition écologique, qui se doit d'être plus juste socialement et durable économiquement, au travers d'une stratégie d'investissement des réserves du régime toujours plus responsable.

Depuis de nombreuses années, la politique de l'Ircantec en matière d'investissement respecte les caractéristiques d'une démarche socialement responsable. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance doivent être intégrés dans la gestion des réserves, et se combiner avec la valeur phare de l'Institution qui est la solidarité intergénérationnelle.

Cette démarche est concrétisée notamment par la politique de vote active, l'adoption de la charte ISR du régime et également au travers de la nouvelle politique climat validée par le Conseil d'administration en octobre 2021. Cette dernière, très structurante pour l'Ircantec, renforce les engagements du régime à inscrire ses réserves dans une trajectoire de réduction de ses émissions qui doit tendre vers un scénario 1,5°C.

De plus, lors de la campagne des assemblées générales des entreprises dont elle est actionnaire, l'Ircantec met en œuvre une politique d'engagement en accord avec ses principes et participe à différentes coalitions.

En 2021, la qualité de gestion du portefeuille de l'Ircantec et de ses investissements en faveur de la transition énergétique et écologique a une nouvelle fois été saluée avec l'obtention de multiples prix et récompenses décernés par des professionnels du domaine. Ces prix soulignant nos initiatives en faveur de la prise en compte des objectifs de développement durable, notre stratégie d'investissements alternatifs dans l'immobilier ou encore notre prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sur les 5 dernières années. De plus, l'OPPCI Villiers Immobilier, fonds immobiliers géré pour le compte de l'Ircantec, a reçu une labellisation ISR.

Le renforcement de dispositifs de cadrage structurants pour l'avenir.

En fin d'année, nous avons entériné un plan quadriennal d'investissement et de gestion des réserves, gage de stabilité financière et de pérennité pour notre Institution.

Une vision collective et prospective s'est aussi révélée lors du travail préparatoire de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG). Ce document de cadrage, essentiel pour l'activité du régime, a abouti en mars 2022 à une signature tripartite avec l'État et la Caisse des Dépôts. Il nous donne le cap à suivre jusqu'en 2025.

Le mot de la directrice de l'établissement Angers-Paris de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts, Hélène Gerbet.

En 2021, la Caisse des Dépôts, mandatée pour assurer la gestion du régime de retraite de l'Ircantec, a une nouvelle fois fait preuve de rigueur, de compétence et d'efficacité pour s'adapter au contexte particulier de la crise sanitaire. L'ensemble des équipes a réalisé un travail remarquable afin de maintenir une qualité de service au plus haut niveau pour l'ensemble des affiliés, des retraités et des employeurs. Grâce à cet engagement, le paiement des retraites a été

assuré, tout en prenant en charge les nouveaux dossiers et les demandes diverses de nos publics. Et cette année encore, le service gestionnaire a été attentif au maintien du lien avec tous, à travers les outils de relation client, les supports de communication et lors de divers événements, chaque fois que cela à été possible.

Renforcer notre rôle d'acteur des politiques sociales en France.

En 2021, la direction des retraites et de la solidarité – service gestionnaire de l'Ircantec - est devenue la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts et a mis en place une nouvelle organisation, plus lisible, qui positionne la Caisse des Dépôts comme un opérateur global des politiques publiques dans la sphère sociale. Nous affirmons ainsi notre volonté de répondre toujours mieux aux besoins de nos concitoyens et notamment ceux des bénéficiaires et mandants des fonds que nous gérons.

Développer des services numériques.

Afin de répondre aux nouveaux usages et enjeux de la digitalisation, le service gestionnaire de l'Ircantec a poursuivi son action de transformation numérique. L'objectif est à la fois de faciliter l'accès à l'information sur outil numérique pour tous les types de client et donc de proposer des services adaptés aux différents besoins.

La plateforme dédiée aux employeurs publics PEP's a permis de consolider les liens avec les 63 000 employeurs publics français (État, collectivités territoriales, établissements de santé...). Elle simplifie au quotidien les échanges avec nos services gestionnaires et répond à un besoin de facilitation des procédures. Après un an de mise en œuvre et le déploiement de nouveaux services, les indicateurs d'utilisation sont très satisfaisants, avec par exemple 58 000 organismes déclarants inscrits en 2021.

Une autre plateforme de services en ligne, dédiée aux actifs et retraités de l'Ircantec et des autres régimes gérés par la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts, a été ouverte en 2021 : Ma retraite publique, qui vient remplacer l'espace personnel du site Ircantec et offrir un parcours personnalisé, sécurisé, gratuit, multi-régimes et 100 % numérique.

Par ailleurs, la dématérialisation de nos processus a permis la réduction des envois de courrier. Ainsi, en 2021, 41,5% des documents relatifs au droit à l'information retraite ont été expédiés par voie dématérialisée.

Participer à la construction de l'inter-régime.

De nombreux projets sont menés en France en faveur de l'inter-régime afin de mieux prendre en compte la diversité des parcours des affiliés et faciliter leurs démarches liées à la demande de retraite. La contribution active de la Caisse des Dépôts, par son rôle d'opérateur de premier plan dans la gestion de régimes de retraite, est majeure dans ces projets.

La mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) qui simplifie et unifie les dispositifs de déclaration pour les employeurs s'ajoute à la gestion des comptes individuels retraite Ircantec et à la consultation du compte financier disponibles sur PEP's.

Enfin, la migration des données carrières de l'Ircantec dans le Répertoire de gestion des carrières uniques (RGCU), prévu pour 2022, a nécessité plusieurs mois de préparation, avec des paramétrages conséquents et des tests préalables validant le service. Ce chantier d'envergure doit permettre une restitution de carrière multi-régimes, qui sera utilisé par les gestionnaires lors du traitement des dossiers de liquidation.

Faire progresser l'investissement socialement responsable.

Tout comme l'Ircantec, la Caisse des Dépôts s'inscrit dans une démarche socialement responsable et soucieuse du développement durable. La gestion du régime de retraite doit s'accompagner d'une politique d'investissement socialement responsable (ISR) forte et engagée.

Au sein de la direction des politiques sociales, la direction des finances met en œuvre les orientations du Conseil d'administration de l'Ircantec. La gestion financière et comptable du régime rend compte, en 2021, d'un résultat positif à hauteur de 1 002 millions d'euros. L'atteinte de ces résultats a été réalisée en parallèle de l'intégration des enjeux climatiques au cœur de la démarche globale ISR. Pour la période 2022-2025, le Conseil d'administration a validé une nouvelle feuille de route des investissements, renforçant ainsi son engagement ISR auquel nous sommes également très attachés, conscients des engagements à prendre pour l'avenir.

Créée en 1970, l'Ircantec occupe une place particulière dans le système de retraite français. La signature figurant sous son logo – « La retraite complémentaire publique » – souligne ce positionnement.

L'Ircantec en quelques mots.

Un régime aux publics très divers. L'Ircantec est d'abord le régime de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux. Dès 1973, son périmètre a toutefois été élargi à d'autres catégories : les élus locaux bénéficiant d'indemnités, les personnels des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) ainsi que des organismes d'intérêt général à but non lucratif financés principalement sur des fonds publics, les agents titulaires à temps non complet de la fonction publique territoriale ne relevant pas de la CNRACL...

Un champ d'application clarifié en 2014. Longtemps complexe et discuté, le critère de rattachement au régime a en partie été clarifié par la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite. C'est désormais la nature juridique du contrat de travail – et non plus celle de l'employeur – qui détermine l'affiliation à l'Ircantec (contrat de droit

public) ou à l'Agirc-Arrco (contrat de droit privé), sauf pour les contrats aidés et les apprentis.

2008 et 2018 : deux dates clés pour l'Ircantec. En 2008, le régime a fait l'objet d'une importante réforme, visant à garantir sa pérennité à moyen et long terme. Elle a notamment fait évoluer les paramètres techniques, mis en place des règles de gestion des réserves intégralement gérées avec une approche ISR, fait évoluer certaines règles de fonctionnement et revu la gouvernance du régime. En 2018, une autre étape importante a été franchie avec le transfert de la responsabilité des décisions des paramètres du régime au Conseil d'administration.

Répartition et système par points. En termes techniques, l'Ircantec couvre les cadres et les non cadres. Elle repose – comme les régimes de base – sur le principe de la répartition : les cotisations des actifs financent directement les pensions des retraités. Mais, à la différence de ces régimes, l'Ircantec a adopté un système par points, dans lequel le montant de la retraite est fonction du nombre de points acquis et de la valeur du point. Le fonctionnement quotidien administratif et financier est assuré par la Caisse des Dépôts, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de gestion.

L'Ircantec en quelques chiffres (Chiffres 2021 sauf mention spéciale).

- 2,95 milliards d'euros de retraites et capitaux versés.
- 3,98 milliards d'euros de cotisations encaissées.
- 14 630 euros d'assiette moyenne de cotisation en 2020.
- 64 % de femmes et 36 % d'hommes parmi les cotisants.
- 2,97 millions d'actifs cotisants en 2020.
- 2,23 millions d'allocataires.
- 1,4 cotisant pour 1 retraité en 2020.
- 262 646 dossiers de demandes de retraites.
- 19 474 aides accordées à des retraités.
- 10 ans et 2 mois de durée moyenne d'affiliation à l'Ircantec.
- 58 000 organismes déclarants.
- 11 millions de contacts (portail, téléphone, courrier, courriel).
- 479 500 appels téléphoniques traités.
- 6,77 millions de courriels envoyés.
- 86 % des actifs sont satisfaits de l'espace personnel en ligne.
- 92 % des employeurs satisfaits de PEP's la plateforme en ligne dédiée.
- 93 % des retraités satisfaits des services en ligne.

Une année à l'Ircantec.

- JANVIER
 - Bilan de la politique de vote 2020. Afin de rendre public les votes réalisés dans les conseils d'administrations des entreprises dont elle détient une participation, l'Ircantec publie chaque année le bilan de ceux-ci. Cette publication illustre l'engagement actionnarial de l'Institution et sa volonté de prise en compte des enjeux sociétaux et environnementaux dans les entreprises dont elle détient des actions.
 - Labellisation ISR pour un fonds immobiliers géré pour l'Ircantec. Un des fonds immobiliers géré pour le compte de l'Ircantec par Swiss Life Asset Managers France a obtenu le label ISR (Investissement Socialement Responsable). Les actifs immobiliers sous gestion représentent près de 800 millions d'euros pour cet OPPCI dédié à l'Ircantec.
- MARS
 - Nouveau Conseil d'administration. Le Conseil d'administration de l'Ircantec a procédé à l'élection des membres de son bureau et des commissions permanentes réglementaires. Christophe Iacobbì, représentant de l'AMF, a été élu président du Conseil d'administration de l'Ircantec et Philippe Sebag, de la CFEGGC, vice-président.
- AVRIL
 - Couronnes Agefi 2020. Pour cause de pandémie la cérémonie s'est tenue en 2021. L'Ircantec a reçu le prix de la meilleure initiative en faveur de la prise en compte des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la politique d'investissement responsable.
- MAI
 - Changement de nom du service gestionnaire de l'Ircantec. La direction des retraites et de la solidarité – service gestionnaire de l'Ircantec – est devenue la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts pour mieux répondre aux attentes de ses millions de bénéficiaires, mandants et collaborateurs. Elle adopte une organisation plus lisible qui affirme les ambitions de la Caisse des Dépôts de devenir un opérateur global des politiques publiques dans la sphère sociale.

- JUILLET

- Rapport d'activité annuel et rapport de durabilité. Le Rapport d'activité de l'Ircantec présente pour l'année 2020 les résultats de l'Institution ainsi que le travail accompli par le service gestionnaire, la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts. Et pour la première fois l'Ircantec publie en 2021 son rapport de durabilité, dans une logique de transparence et exhaustivité accrue, en cohérence avec les exigences réglementaires et meilleurs pratiques de reporting ISR.
- L'espace personnel devient Ma retraite publique. Plateforme de services, développée par la Caisse des Dépôts dédiée aux actifs et retraités de l'Ircantec et des autres régimes gérés par la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts. Elle offre un parcours Retraite 100 % numérique, sécurisé et personnalisé.

- OCTOBRE

- Prix IPE. L'Ircantec remporte le Silver Themed Award (trophée d'argent de la catégorie « à thème ») lors de l'édition 2021 des IPE Global Real Estate Awards (Trophées de l'Immobilier IPE) et voit ainsi sa stratégie d'investissements alternatifs dans l'immobilier reconnue par les professionnels du domaine.

- NOVEMBRE

- Participation au Salon des Maires et des Collectivités Locales. À cette occasion, les élus locaux ont pu s'informer sur leur régime de retraite auprès des conseillers retraite de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts et des administrateurs de l'Ircantec présents sur le stand. Les conseillers retraites ont réalisé près de 350 entretiens pour répondre aux questions des actifs et des futurs retraités.

- DÉCEMBRE

- Nouvelle récompense aux Couronnes Agefi 2021. Pour la 3^e fois, l'Ircantec remporte un prix aux Couronnes Agefi. Cette fois-ci, il s'agit du prix de la meilleure pratique en matière de prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur les 5 dernières années.

Agir pour nos clients.

La relation aux clients est au cœur de l'accompagnement des publics de l'Ircantec, pour faciliter leurs démarches et être à l'écoute de leurs attentes. Qu'il s'agisse de suivre au plus près les évolutions de ses employeurs et de ses affiliés actifs, de gérer les cotisations et les pensions, ou de mener une action sociale adaptée aux besoins de ses allocataires, le régime assure à ses clients un service de qualité, conforme à leurs attentes.

Les multiples outils de la relation client permettent d'assurer une réponse de qualité sur l'ensemble des canaux de communication, couverts pour faciliter les échanges : téléphone, courriel, courrier, emailing, rendez-vous en face à face, etc. En complément, et afin de faciliter l'information des différentes cibles, des services sont accessibles en ligne en permanence et fréquemment relayés à travers des push d'information, comme par exemples l'assistant virtuel ARIANE (qui accompagne les affiliés 24h/24 et 7J/7 et est présent tant sur le site de l'Ircantec que sur les espaces personnels des affiliés), le simulateur m@rel (outil de simulation de retraite), l'outil de demande unique de réversion en ligne, ou encore le magazine web « Nouvelles de l'Ircantec » (destiné aux retraités et aux actifs proches de la retraite).

Des événements en présentiel permettent également de donner de la visibilité à l'Ircantec et de faciliter les rencontres avec ses publics.

Informé sur le compte retraite.

L'Ircantec veille tout particulièrement à permettre à ses affiliés de préparer leur retraite dans les meilleures conditions possibles. Pour atteindre cet objectif majeur et leur permettre d'anticiper leur fin de carrière, des informations fiables sont régulièrement adressées aux cotisants mais sont aussi accessibles à tout moment sur leur espace personnel en ligne.

Le droit à l'information.

Un relevé individuel de situation (RIS) ou une estimation indicative globale (EIG) est envoyé aux affiliés de l'Ircantec concernés selon leur année de naissance (chaque année, le RIS ou l'EIG est destiné à des générations différentes).

La campagne d'information 2021 a été marquée par deux nouveautés :

- Les maquettes des documents et des services digitaux de consultation pour les affiliés ont été complètement revues afin d'offrir une meilleure lisibilité et une harmonie entre les versions papier et en ligne ;
- Aucune expédition courrier de cette information retraite n'a été effectuée pour l'Ircantec (contre une centaine de milliers d'envois l'an dernier) ; l'expédition des documents papiers est désormais centralisée pour l'ensemble des régimes de retraite pour une meilleure efficacité économique.

La plateforme Ma retraite publique.

En octobre 2021, l'espace personnel est devenu Ma retraite publique, plateforme de services dédiée aux actifs et retraités de l'Ircantec et des autres régimes gérés par la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts. Elle offre un parcours retraite 100 % numérique, sécurisé et personnalisé.

Cette plateforme permet aux assurés de consulter à tout moment leurs droits et évaluer le montant de leur retraite en ligne.

En chiffre.

- 41,5 % des documents ont été expédiés par voie dématérialisée (contre 39,8 % en 2020).
- 2,3 millions d'affiliés Ircantec ont ainsi reçu un RIS ou une EIG, par courrier pour plus de 1,32 million, par courriel pour plus de 0,94 million.



Les régimes de retraite obligatoires coordonnés au sein du GIP union retraite.

Groupement d'intérêt public. Créée par la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, l'Union Retraite réunit les organismes de retraite obligatoire, de base et complémentaire, au sein d'un groupement d'intérêt public (GIP).

La simplification de la relation des usagers avec la retraite. L'Union Retraite est chargée du pilotage stratégique de l'ensemble des projets de coordination, de simplification et de mutualisation ayant pour objet de rendre plus simple et plus compréhensible le système de retraites pour les usagers.

Elle contribue également à la mise en œuvre du droit à l'information retraite prévu par les lois de 2003 et 2010.

Proposer des outils numériques.

Pour apporter des réponses efficaces aux différents profils de client, toute l'information utile est diffusée sur le site internet, www.ircantec.retraites.fr et sur les espaces personnels. L'objectif est de faciliter l'autonomie des clients dans la recherche d'information.

Les services en ligne Ircantec.

Le site Ircantec intègre la quasi-totalité des services inter-régimes (développés au sein du GIP Union Retraite), notamment la demande de retraite personnelle en ligne et la demande de réversion en ligne. En 2021, la tendance à recourir aux services en ligne se confirme.

En chiffre.

Demandes dématérialisées via un portail retraite :

- +65 % des dépôts de demandes de retraites Ircantec.
- +43 % des dépôts de demandes de réversion Ircantec.
- +125 % de demandes uniques de réversion en ligne par les retraités par rapport à 2020.
- +11 % des consultations des paiements passés et à venir.
- +33 % d'accès sur le simulateur m@rel (outil de simulation de retraite) pour les actifs, soit 750 000 accès.
- +115 % de demandes uniques inter-régime de retraite en ligne par rapport à 2020.
- +413 % d'utilisation du service de Mutualisation des Contrôles d'Existence (MCE), service ouvert en 2020.

La Plateforme Employeurs Publics (PEP's).

À disposition des employeurs publics, cette plateforme offre plus de 30 services afin de simplifier les démarches auprès des régimes de retraite et autres fonds gérés par la Caisse des Dépôts, de remplir les obligations de déclarations de cotisations et de données sociales et de gérer la carrière de vos agents depuis leur affiliation jusqu'à leur départ en retraite.

Les services les plus utilisés dans PEP's restent en 2021 : la gestion des comptes individuels retraite Ircantec, la consultation du compte financier et la gestion des déclarations individuelles Ircantec.

En chiffre.

- 2 720 000 visiteurs sur le site internet de l'Ircantec, soit +33 % par rapport à 2020, et près de 5 millions de pages consultées.
- 1 748 750 affiliés de l'Ircantec sont inscrits sur leur espace personnel fin 2021, soit une augmentation de +11 % par rapport à 2020.
- 800 000 consultations sur la rubrique Ma carrière de l'espace personnel de l'Ircantec.
- 600 000 consultations sur la rubrique Mes simulations de retraites.

En chiffre.

Utilisation de PEP's.



- plus de 83 000 utilisateurs des services en ligne sur PEP's (pour 58 000 employeurs).
- 2 300 employeurs nouveaux inscrits.
- 1,4 millions d'utilisateurs sur PEP's.
- 92 % de taux de satisfaction des employeurs du régime sur les services PEP's.

Être à l'écoute des clients.

L'Ircantec est attentif au niveau de qualité des contacts établis avec ses clients (employeurs, affiliés actifs et retraités) sur l'ensemble des canaux de communication (téléphone, courriel, courrier, emailing, ...). En 2021, 11,1 millions de contacts ont été enregistrés. Environ 5,8 %, soit près de 639 800 contacts, ont été des réponses à des demandes clients.

Répondre aux demandes des clients (description du graphique).

- Téléphone : 79,1 %.
- Courriers : 4,8 %.
- Courriels : 13,9 %.
- Encours inter régimes : 1,4 %.
- Face à face : 0,7 %.

En chiffre.

Une relation client qualitative.

- Prise en charge de 90,5 % des appels téléphoniques.
- 89 365 courriels reçus, dont 89 135 traités.
- 90,3 % de taux de réponses aux réclamations en 11 jours ouvrés.

Des sujets de communication variés.

- 20 % des contacts concernaient l'information réglementaire diffusée auprès des affiliés.
- 14 % des contacts portaient sur de l'information auprès des actifs du régime (lettre aux actifs).
- 43 % des contacts étaient en lien avec la publication des « Nouvelles de l'Ircantec » (NDI) et les newsletters diffusées auprès des retraités.

Des services en ligne plébiscités.

- 85 % des actifs et 95 % des retraités satisfaits des services en ligne utilisés.
- 86 % des actifs et 93 % des retraités satisfaits de l'espace client.
- 84 % des actifs et 94 % des retraités satisfaits du site interne.

La relation avec les employeurs

Le service gestionnaire accompagne les employeurs dans la réalisation de leurs obligations en fluidifiant leur relation avec leurs salariés et en facilitant l'utilisation des services dématérialisés. Ainsi, en 2021, 3 625 employeurs ont bénéficié d'une formation (128 sessions) ou de conférences (8).

En 2021, l'augmentation du nombre d'employeurs (+12 000 employeurs) recourant à la Déclaration Sociale Nominative (DSN) explique la hausse des demandes liées aux déclarations individuelles Ircantec. Il s'agit d'un des services les plus utilisés sur la plateforme PEP's sur cette année, avec la gestion des comptes individuels retraite Ircantec et la consultation du compte financier.

En chiffre.

- 26 330 appels ont été traités par le SVI et les conseillers (24 200), soit au total une baisse de 25 % par rapport à 2020.
- 4 400 courriels, en hausse de +20 % par rapport à 2020.
- 24 % des sollicitations liées à l'attestation de cessation de cotisations.
- 23 % des sollicitations liées à la gestion des comptes individuels retraite (CIR).
- 22 % des sollicitations liées à la déclaration (DADS - DSN et bouclage) (+12 %) par rapport à 2020.

La relation avec les affiliés actifs.

Sur l'année 2021, les principaux sujets de contacts des affiliés actifs portaient sur la préparation à la retraite (47 %), les demandes de dossier de retraite (22 %) et les demandes liées à la carrière (20 %).

Des conférences ont été réalisées à destination de 1 439 actifs. Ces actions sont initiées par les employeurs à destination de leurs affiliés proches de la retraite. Lors de ces séances, la promotion de l'espace personnalisé, notamment des services de consultation du compte individuel, du RIS électronique et de demande de retraite en ligne, est très appréciée. Toutefois, le régime porte une attention particulière aux populations en fragilité numérique et adapte en fonction son accompagnement.

La crise sanitaire a impacté la tenue des salons, qui n'ont repris qu'en octobre 2021. L'Ircantec a néanmoins participé à 3 salons où 645 affiliés ont pu bénéficier d'un entretien pour préparer et comprendre leur future retraite.

En chiffre.

- 6 millions de connexions sur les espaces clients affiliés (tous profils).
- 531 000 appels téléphoniques des affiliés actifs reçus et 479 500 traités.
- 89 100 courriels traités.
- 63 000 écoutes du serveur vocal interactif (SVI).
- 940 400 affiliés notifiés par courriel pour la consultation de leurs droits.
- Participation à 3 salons, conduisant à des entretiens avec 645 affiliés.
- Organisation de 42 conférences (dont 17 en distanciel) à destination de 1 439 actifs.

La relation avec les affiliés retraités.

Sur l'année 2021, les sollicitations des retraités concernaient majoritairement des demandes liées au « paiement » (27 % des contacts). Presque 6 de ces contacts sur 10 portent sur la date et le montant du paiement. Ce motif est en hausse de 16 % par rapport à 2020, qui fut atypique dans les possibilités de contact.

Les sollicitations associées au cas de décès ont également augmenté de 28 % par rapport à 2020 et représentent 23 % de sollicitations. Les motifs de contacts sont également liés au calcul des droits à retraite (16 % des contacts) et aux attestations de paiement (14 % des contacts).

En chiffre.

- 100 400 écoutes du serveur vocal (SVI).
- 6,77 millions de courriels envoyés en individuel ou lors de campagnes à l'attention des affiliés retraités.
- 2,4 millions de plis envoyés.

Philippe Joyeux, Directeur de la stratégie clients de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts.

Après une année 2020 marquée par une crise inédite, la relation clients en 2021 a repris son cours normal. Près de 11,1 millions de contacts ont été établis entre l'Ircantec et ses clients (employeurs, affiliés actifs et retraités) sur l'ensemble des canaux de communication (téléphone, courriel, courrier, emailing...).

Les indicateurs dédiés à la relation clients prévus dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) ont été atteints. La relation de proximité avec les employeurs, les actifs et retraités, au cœur de notre action, a été renforcée.

Le service gestionnaire s'est organisé pour accompagner au mieux les employeurs à réaliser leurs obligations en fluidifiant leur relation avec leurs salariés et en facilitant l'utilisation des services dématérialisés. Ainsi, la plateforme PEP's à fin 2021 concerne plus de 83 000 utilisateurs des services en ligne chez près de 58 000 employeurs. 2 300 employeurs ont été nouvellement inscrits en 2021.

Au cours de l'année 2021, plusieurs services ont également été mis à disposition des affiliés et des améliorations ont été apportées aux services existants dont les plus marquants :

- La demande unique de réversion en ligne avec une hausse de 125 % des demandes par rapport à 2020 ;
- La demande unique inter-régime de retraite en ligne est aussi en nette augmentation (+ 115 %).

Le service gestionnaire s'attache à poursuivre cette démarche volontariste de développement du numérique tout en préservant la relation directe avec ses affiliés via les vecteurs de contacts directs comme le téléphone ou les courriels.

La gestion des comptes individuels de retraite et l'attribution des droits.

Élément essentiel de l'activité de l'Ircantec, la gestion des comptes individuels de retraite (CIR) recouvre l'ensemble des opérations d'alimentation des comptes des affiliés actifs, à partir des données transmises par les employeurs. Ceux-ci sont tenus de transmettre, pour l'ensemble de ses salariés relevant du régime de l'Ircantec, des déclarations individuelles (DI) permettant l'attribution des droits.

Les activités de recouvrement (perception des cotisations), de liquidation (processus de règlement aux affiliés) et de paiement interviennent dans la continuité de la gestion du régime. L'objectif pour l'Ircantec est de garantir le suivi de ces actions par des procédures accessibles, encadrées et simplifiées.

L'attribution des droits est réalisée principalement à partir des déclarations individuelles reçues des employeurs. Les déclarations individuelles sont des déclarations à caractère obligatoire, transmises par l'employeur pour l'ensemble de ses salariés, relevant du régime de l'Ircantec. Elles précisent la période d'activité et l'assiette de cotisation (part de la rémunération qui sera soumise à cotisations) pour chaque agent.

Les données issues de la déclaration permettent ainsi la mise à jour des comptes individuels retraite (CIR) et de renseigner pour chaque agent, la période, l'assiette de cotisation ayant servi au calcul des cotisations et de calculer les points acquis.

Une mise en place progressive de la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

Depuis 2017, la mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) oblige les employeurs de la sphère privée à transmettre mensuellement les déclarations individuelles au titre de l'exercice en cours. En janvier 2021, plus de 25 % des employeurs publics utilisent la DSN et la quasi-totalité d'entre eux seront passés à cette norme en janvier 2022. Un reliquat d'employeurs n'ayant pas réussi à le faire devront être au rendez-vous en janvier 2023. Dans ce cadre, un

accompagnement individuel est proposé par l'Ircantec aux employeurs de la fonction publique préparant leur entrée en DSN.

Les employeurs n'étant pas encore passés au format DSN, transmettent annuellement des déclarations dites Déclarations Annuelles de Données Sociales Unifiées (DADSU). L'Ircantec fait donc preuve d'agilité pendant la période transitoire pour assurer le traitement de ces deux types de déclarations, dont le format et la fréquence sont distincts.

Comptes individuels de retraite alimentés par type de fonction publique en 2021 (description du graphique).

- Territoriale : 45,0 %.
- Autres employeurs : 7,5 %.
- État : 26,7 %.
- Hôpitaux : 20,7 %.

En chiffre.

- 4 957 865 lignes de déclaration ont été traitées via la DADSU, soit une diminution de 7 % par rapport à 2020 en conséquence du passage en DSN d'une partie des employeurs publics.
- 15 436 561 périodes au format DSN ont été intégrées (somme des périodes traitées mensuellement), soit une hausse de 188 % par rapport à 2020.
- Plus de 10 000 employeurs Publics ont déclaré en DSN.

Tableau de la Répartition des employeurs en DSN.

Type d'employeurs	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Fonction publique d'État	10,60 %	13,10 %	24,00 %
Fonction publique hospitalière	0,30 %	2,60 %	8,10 %
Fonction publique territoriale	0,70 %	2,90 %	22,30 %
Autres	90,70 %	92,00 %	94,00 %

Le contrôle des déclarations.

L'Ircantec applique un certain nombre de contrôles des déclarations reçues. Si une non-conformité est détectée, la déclaration tombe en anomalie.

En 2021, l'augmentation importante du volume d'anomalies traité résulte du format de la DSN. En effet, la fréquence des déclarations étant mensuelle, des typologies d'anomalies peuvent se reproduire sur plusieurs mois le temps que l'analyse soit aboutie, que ce soit par l'employeur ou par le service de gestion. L'analyse effectuée peut ainsi engendrer la clôture de plusieurs anomalies identiques qui se sont reproduite pendant la période de résolution.

Malgré l'obligation de déclaration par l'employeur, des défauts sont toujours constatés. Ainsi, en 2021, 1 250 employeurs n'ont pas transmis leurs déclarations pour l'exercice 2020. Après une relance, 429 d'entre eux, soit 34,3 %, avaient, début 2022, régularisé leur situation. Une seconde relance sera effectuée avant l'envoi d'une lettre de mise en demeure.

L'actualisation du Compte individuel retraite (CIR).

Ponctuellement, et en dehors des déclarations individuelles, des demandes de modifications peuvent être transmises ou effectuées par les employeurs eux-mêmes ; l'Ircantec peut également apporter des corrections sur le CIR des affiliés et, lors d'un entretien information retraite avec les affiliés ou au moment de la liquidation des droits des affiliés actifs, d'autres mises à jour sont réalisées.

La complétude des CIR est également assurée :

- Lors de l'intégration automatique de périodes de chômage UNEDIC et de la Poste en tant qu'employeur auto-assuré ;
- Lors des échanges inter-régimes relatifs à la validation, dans les régimes de titulaires, de périodes cotisées par des non titulaires, à la reprise des périodes de titulaires sans droits, ou encore à la prise en compte de périodes relatives à des services accomplis antérieurement à l'affiliation au régime.

En perspective du projet inter-régimes de Répertoire de Gestion des Carrières Uniques (RGCU), qui consiste à créer un référentiel de carrières unique rassemblant l'ensemble des comptes individuels retraite des 42 régimes de retraite, des travaux de fiabilisations complémentaires des comptes ont été effectués et se poursuivent par l'Ircantec en lien avec les employeurs.

En chiffre.

- 400 370 mises à jour ponctuelles effectuées (dont 45 783 directement par les employeurs) contre 430 712 en 2020.
- 609 955 périodes de chômage Unedic et 7 031 périodes de chômage de La Poste au titre de l'exercice 2020, ont contribué à l'actualisation des CIR.

- 36 092 dossiers traités relatifs aux échanges inter-régimes.

Identité certifiée.

L'Ircantec est particulièrement attentive à la fiabilisation des données relatives à l'identité de ses actifs et de ses retraités. Elle fait ainsi certifier les numéros d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (NIR ou encore numéro de sécurité sociale) géré par l'Insee.

Ces numéros sont le vecteur principal des échanges d'informations entre le régime et les employeurs. Ils sont aussi de plus en plus utilisés entre les différents organismes de protection sociale et pour tous les projets inter-régimes menés par le GIP Union Retraite. Ils constituent notamment un moyen efficace de lutte contre la fraude.

L'efficacité confirmée du recouvrement.

L'Ircantec assure à la fois le paiement des prestations et le recouvrement des cotisations. Sur ce second volet, l'année 2021 se caractérise, malgré le contexte sanitaire, par un maintien de l'efficacité globale du régime.

Le recensement des employeurs.

Le point d'entrée dans le régime consiste à identifier, sur la base du champ d'application de l'Ircantec, les employeurs relevant du régime afin de procéder à leur immatriculation. Cette action permet de disposer d'une base employeurs à jour des évolutions réglementaire ou législative. Une activité de veille consistant à identifier les créations et les transformations de structures identifiées au niveau de l'INSEE est réalisée toute l'année. Celle-ci est complétée d'une veille juridique par l'analyse des Journaux officiels.

En 2021, sur les 56 674 employeurs immatriculés, seuls 52 596 ont versé des cotisations. Cette différence s'explique par :

- Un versement indirect à l'Ircantec, passant par des directions régionales des finances publiques pour un certain nombre d'employeurs ;
- Une catégorisation en statut « suspendu » pour certains employeurs ne déclarant pas en permanence, et n'affiliant qu'occasionnellement des agents saisonniers en fonction de leur activité.

Le suivi des cotisations.

L'employeur verse à l'Ircantec la totalité des cotisations (employeur et agent) selon des périodicités définies par la réglementation Ircantec. Ses versements sont enregistrés dans le Compte Financier de l'Employeur (CFE) créé chaque année pour tous les employeurs identifiés comme « cotisant ».

En 2021, afin de tenir compte de la situation sanitaire, et à l'instar de ce qui a été fait par l'URSSAF, des reports de versements de cotisations ont été à nouveau accordés aux employeurs privés le demandant, sans calcul de majoration de retard.

Également en application de la réglementation Ircantec, les versements sont exclusivement réalisés par virement bancaire. Une référence de virement est transmise tous les ans aux employeurs afin que les virements effectués soient bien associés à chaque Compte Financier Employeur (CFE). Sur les 771 130 virements reçus en 2021, un taux d'anomalies de 4,6 % est enregistré, principalement dû à des références de virement erronées transmises par l'employeur.

Deux actions ont été menées visant à améliorer le dispositif de gestion des virements et l'attribution sur le bon CFE :

- L'automatisation du traitement des anomalies de virement par un robot, traitant désormais 80 % des anomalies ;
- La dématérialisation de l'appel à versement afin d'inciter l'employeur à récupérer ses références de virement directement sur l'espace personnel de la plateforme PEP's et éviter l'envoi de plus de 50 000 courriers « papier ».

En chiffre.

- 771 130 virements reçus (+11,2 % par rapport à 2020) avec un taux d'anomalies de 4,6 %.
- 3 987 millions d'euros de cotisations normales encaissées (+9 % par rapport à 2020).
- +12,3 % des cotisations de la Fonction Publique Hospitalière (recrutements complémentaires liés à la crise sanitaire).

Répartition par types de fonction publique des employeurs immatriculés au 31 décembre 2021 (description du graphique).

- Territoriale : 84,4 %, 47 858 immatriculations.
- Autres employeurs : 5,1 %, 2 876 immatriculations.
- État : 6,6 %, 3 722 immatriculations.
- Hôpitaux : 3,9 %, 2,218 immatriculations.

Les opérations de « bouclage ».

Après la réception des déclarations individuelles (DI) et des versements faits par les employeurs, l'Ircantec opère un rapprochement entre les cotisations calculées d'après la DI et les cotisations versées par chaque employeur. Ces opérations, dites de « bouclage », sont réalisées soit automatiquement s'il y a égalité entre cotisations reçues et cotisations dues, soit par les gestionnaires après analyse du CFE lorsqu'il y a un écart.

En cas de divergence, l'employeur est contacté afin de régularisation de la situation (déclaration modificative ou complémentaire, versement complémentaire, remboursement). Ces opérations nécessitent un suivi des créances et des dettes.

Les 2 500 employeurs « grands contributeurs », qui représentent 84,12 % des cotisations versées, font l'objet d'un suivi mensuel par le régime. Pour les autres employeurs, le suivi des versements de l'exercice se fait dans le cadre du bouclage.

Dans le cas où l'employeur n'honore pas sa dette vis-à-vis de l'Ircantec, une procédure au contentieux est engagée. 67 employeurs sont suivis fin 2021 par le contentieux, pour un montant total de factures de 9 410 606 euros à recouvrer.

En complément des cotisations versées par les employeurs, l'Ircantec a perçu en 2021, 170 millions d'euros au titre des périodes de chômage indemnisées par l'Unedic et près de 2 millions de La Poste pour les ex-postiers sans emplois. L'Ircantec a également encaissé 14,28 millions d'euros versés par l'État au titre de la contribution 2019 (décalage de deux ans entre l'exercice et la facturation) aux droits à retraite complémentaire des apprentis.

En chiffre.

- Le taux de bouclage pour l'exercice 2020 s'élève à 99,51 %.
- 9 114 factures émises auprès de 4 541 employeurs, pour un montant de 11,1 millions d'euros.
- Régulation de 74,1 % des factures émises, représentant 58,9 % du montant total des factures) début 2022.

Part des cotisations versées en 2021 selon les famille d'employeurs (total 3 987 millions d'euros) (description du graphique).

- Hospitalière : 36,2 %.
- Territoriale : 27,9 %.
- Autres employeurs : 14,2 %.
- État : 21,8 %.

Une gestion au service des affiliés.

L'année 2021 est marquée par une volumétrie élevée de demandes de retraite, notamment pour des demandes uniques inter-régimes formulées de manière complètement dématérialisée.

Cette année encore, le flux de demandes de retraite est important avec 262 646 dossiers reçus. Ce niveau élevé confirme l'augmentation observée depuis 2019 et sa croissance continue dans les années à venir.

Une gestion adaptée au flux des demandes.

Dans un contexte toujours présent de crise sanitaire, tous les moyens sont mis en œuvre pour faire face à cette volumétrie et traiter dans les meilleurs délais les retraites des affiliés. Ainsi, au cours de l'année 2021, le niveau de stock de demandes à traiter a toujours été maîtrisé et est resté inférieur à 25 000 (nombre de demandes reçues en moyenne en un mois). Cette gestion à flux tendu a permis de terminer l'année à un niveau de stock de demandes à traiter très faible de l'ordre de 14 000 dossiers.

Le service de demande unique de retraite inter-régimes.

Ce service, mis en place en 2019, est toujours fortement plébiscité par les affiliés. Il est totalement dématérialisé et apporte de nombreux avantages aux affiliés : une seule demande de retraite pour tous les régimes, le dépôt unique des documents qui seront partagés entre les différents organismes de retraite, la possibilité de demander la liquidation de l'ensemble de ses droits (même pour des petites pensions versées sous la forme d'un capital unique), une information régulière sur la prise en charge et l'état d'avancement de son dossier, etc.

Les affiliés Ircantec ont également toujours la possibilité de bénéficier d'un rendez-vous physique avec un conseiller retraite près de leur lieu d'habitation, le partenariat avec l'Agirc-Arrco ayant été renouvelé fin 2021.

La qualité de traitement.

Assurer la continuité des ressources lors du départ à la retraite et un traitement rapide des demandes reste la priorité de l'Ircantec. Le respect des délais de traitement a été maintenu à un taux de 90,76 % des dossiers à périodicité mensuelle traités dans un délai de moins de 60 jours, conformément à l'objectif fixé. Pour l'ensemble des dossiers, le délai de traitement a été réduit de près de 10 jours sur la globalité des dossiers traités.

Un effort particulier a été porté en 2021 sur les petites pensions versées sous la forme d'un capital unique et reçues de manière dématérialisées. Des simplifications de traitement ont permis d'alléger les démarches des affiliés et de procéder à un paiement plus rapide du capital. 44 890 affiliés ont ainsi bénéficié dès 2021 de ces nouvelles mesures avec une amélioration significative du délai de traitement qui est désormais de 29 jours à comparer aux 45,4 jours de délais en 2020.

Le taux de conformité des dossiers de 95 % est conforme au niveau attendu. Ainsi, la qualité de traitement des dossiers demeure satisfaisante quel que soit le canal utilisé pour déposer la demande de retraite.

Assurer la continuité des ressources des allocataires.

Soucieuse du maintien des ressources des ayants droit, l'Ircantec traite rapidement les demandes de pension de réversion déposées à la suite du décès d'allocataires du régime. En 2021, 96,65 % des dossiers de réversion ont été liquidés dans un délai inférieur à trente jours. Le nombre de réversions traitées affiche une hausse de 10,6 %, avec un volume de 19 413 dossiers liquidés. Cette progression est principalement liée à la montée en puissance de la demande unique de réversion qui permet à l'ayant droit le dépôt d'une seule demande de réversion auprès de l'ensemble des régimes concernés, demande qui n'aurait pas forcément été déposée directement auprès de l'Ircantec.

Des profils d'allocataires divers.

En raison du périmètre étendu de l'Ircantec, qui va des contractuels de la fonction publique aux praticiens hospitaliers, en passant par les élus locaux, les allocataires du régime présentent un certain nombre de particularités. Ainsi, leur durée de carrière moyenne au sein du régime n'est que de 10 ans et 1 mois. Près des deux tiers d'entre eux ont cotisé moins de 10 ans, tandis que 5 % totalisent plus de trente ans de service. Ces disparités se retrouvent dans la répartition du montant des retraites. En 2021, le nombre de points moyen par retraité est de 3 186, en progression de 1,8 % par rapport à 2020. Cependant, la moitié des allocataires ont acquis moins de 1 009 points et perçoivent 8,2 % des allocations versées aux pensionnés du régime. À l'opposé, 5 % des allocataires bénéficient des prestations les plus élevées avec au moins 11 400 points, soit 5 552 euros de pension annuelle.

Arnaud Cartron, Directeur adjoint et directeur de la gestion de l'établissement Angers-Paris de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts.

L'année 2021 a été, comme chaque année depuis 2019, une année très dense pour les équipes, que ce soit sur le plan de la production que sur la conduite de projets structurants pour l'avenir.

Destinée à offrir à l'ensemble des employeurs publics une interlocution unique pour l'ensemble des régimes publics de retraite gérés par la Caisse des Dépôts (Ircantec, CNRACL et RAFFP), la mutualisation des activités relatives à l'alimentation des comptes individuels retraite et au recouvrement a permis d'amplifier l'accompagnement réalisé auprès des employeurs publics du régime et de leur offrir un service en ligne dédié et adapté. Dans un contexte de généralisation de la norme déclarative DSN, ce projet phare des équipes de la direction de la gestion en 2021 a permis de sécuriser la qualité des données transmises pour alimenter au mieux les comptes individuels des affiliés. Les équipes se sont également consacrées à l'intégration dans le RGCU prévue en juin 2022, des 16 millions de comptes individuels de retraite, en organisant notamment, la vérification de l'ensemble des comptes concernés pour fiabiliser les droits à retraite.

Si les flux de demandes de retraite sont en-deçà de ceux enregistrés l'année précédente, il reste que le niveau de production a encore été élevé cette année, ce qui a permis de terminer l'année avec un niveau de stock inférieur à un mois d'activité du service. Ces résultats ont notamment été permis grâce à un travail approfondi de simplification du processus de liquidation des demandes de retraite, en particulier pour celles comportant un faible nombre de points. Ce sont ainsi près de 45 000 affiliés en 2021 qui ont vu leur demande de retraite liquidée directement à partir du portail commun inter-régime dans des délais raccourcis et une demande simplifiée.

Quant aux retraités de l'Ircantec, ils bénéficient désormais de la possibilité de demander leur réversion en ligne. Ce nouveau service, livré en juillet 2020, connaît un franc succès en 2021 et représente désormais plus de 40 % des flux de demandes de réversion. Le projet inter-régime de mutualisation des contrôles d'existence continue également à produire ses effets en 2021 et représente désormais plus de 30 % des remises en paiement traitées par les services.

Ce bilan est ainsi tout à fait positif, parce qu'il prépare l'avenir et parce qu'il a été réalisé encore dans un contexte de crise sanitaire désormais intégré au quotidien des équipes.

En chiffre.

- 90,76 % des dossiers à périodicité mensuelle traités dans un délai de moins de 60 jours.
- 18,2 jours de délai moyen de traitement pour le versement des retraites à périodicité mensuelle.
- 28,9 jours de délai moyen de traitement pour l'ensemble des dossiers (contre 38,8 jours en 2020).
- 95 % de taux de conformité des dossiers.

Tableau des montants nets cumulés des retraites versées en 2020, 2021 (en millions d'euros).

MOIS	Année 2020	Année 2021
Janvier	180 597	190 367
Février	360 561	378 836
Mars	669 033	687 110
Avril	848 742	877 513
Mai	1 027 323	1 066 613
Juin	1 322 757	1 377 197
Juillet	1 505 449	1 568 788
Août	1 688 175	1 759 744
Septembre	1 989 678	2 073 300

MOIS	Année 2020	Année 2021
Octobre	2 177 425	2 266 582
Novembre	2 364 451	2 457 957
Décembre	2 842 396	2 956 317

Paiements : près de 3 milliards d'euros versés par le régime.

En 2021, l'Ircantec a versé des retraites à hauteur de 2 956 millions d'euros nets, en hausse de 4 % par rapport à 2020, s'approchant ainsi de la barre symbolique des 3 milliards d'euros versés. Le taux de retour des paiements est faible et s'élève à 0,07 %, preuve de la qualité de la mise à jour des comptes des allocataires du régime.

L'Ircantec a tenu ses engagements quant au calendrier de paiement des allocations en respectant totalement le planning fixé en début d'année 2021.

Aux côtés des retraités les plus fragiles.

L'action sociale est venue en soutien des retraités les plus fragilisés en 2021, avec un nombre de demandes d'aides d'un niveau similaire à 2020. Dans un contexte sanitaire encore tendu, les activités d'aides et de prêts individuels ont été maintenues, tout comme la participation aux actions concrètes de prévention de 17 organismes de l'inter-régimes sur le territoire.

Dans les territoires concernés, 1,8 million de retraités de l'Ircantec peuvent bénéficier d'ateliers ou de conférences sur des thématiques de prévention. Ces actions qui se sont adaptées au contexte sanitaire ont permis d'encourager un lien social dans un contexte tendu.

Les partenariats avec l'Anah pour la rénovation énergétique ou avec l'association France Alzheimer ont été pérennisés. L'Ircantec a renouvelé sa confiance à la société Domiserve pour proposer à ses allocataires des services à la personne sur tout le territoire.

Les aides individuelles.

Principale offre de la politique d'action sociale de l'Ircantec, les 14 aides individuelles ont pour objectif de favoriser le « Bien vieillir », de prévenir la perte d'autonomie et d'encourager le lien social. Accordées sous conditions d'affiliation au régime et de ressources, elles contribuent au financement de dispositifs d'accompagnement au maintien à domicile tels que les services d'aide à la personne ou au soutien dans les difficultés passagères de la vie (financement de prothèses, d'équipements ménagers, amélioration du logement, aide au paiement de la facture d'énergie).

En 2021, les administrateurs ont souhaité entamer une réflexion sur une offre d'aides plus dynamique. L'Ircantec s'engage à traiter 90 % des demandes d'aides en moins de trente jours : l'engagement est respecté avec un taux effectif de 94 %.

L'utilisation des services en ligne évolue avec près de 10 000 utilisateurs réguliers et 40 % des demandes de formulaires ont été transmises par ce canal en 2021.

La communication papier reste un vecteur fort d'accessibilité des offres de l'action sociale. En 2021, près de 690 000 revues Nouvelles de l'Ircantec ont été envoyées et 56 % d'entre elles avec un coupon de demande d'aides.

Les prêts.

Les retraités du régime peuvent solliciter des prêts à taux réduit (0,5 % en 2021 pour les tranches de ressources les plus modestes) pour financer des travaux d'amélioration de l'habitat ou des dépenses personnelles. Ils sont accordés sous conditions de ressources et de durée de cotisation à l'Ircantec. L'assurance de ces prêts est prise en charge par le régime. Le remboursement des mensualités s'effectue par précompte sur la pension.

En chiffre.

- 19 474 aides accordées à 14 658 bénéficiaires pour un montant global de 8,6 millions d'euros.
- 21 % du montant des aides versées concernent les aides services à la personne.
- 46 % du montant des aides versées concernent l'aide au paiement de la facture énergie.
- 8,7 % du montant des aides versées concernent les contributions au financement des prothèses.
- 134 prêts accordés, pour un montant global de 566 000 d'euros.
- 1,12 millions d'euros d'encours total (au 31 décembre 2021) 51 % concernent des prêts personnels 49 % des prêts pour l'amélioration de l'habitat.

Tableau du Top 5 des aides attribuées, évolution sur la période 2019-2021 (montants).

Aides attribuées	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Aide chauffage et énergie	4 481	4 263	3 989
Aide SAP, Domiserve+	1 281	1 101	1 171
Aide amélioration du logement	893	729	807
Aide prothèse	1 001	759	750
Aide SAP sur avis imposition	875	756	693

Accompagner la gestion du régime.

Une coordination par le pilotage.

L'Ircantec met ses ressources internes au service de ses affiliés, afin d'accompagner la modernisation de son activité. Les entités en charge des prévisions démographiques et financières, des questions juridiques, des systèmes d'information et de la communication œuvrent à l'efficacité et à la qualité du service rendu, dans le respect des valeurs du régime et, notamment, de ses obligations en tant qu'investisseur socialement responsable.

La cadence des instances a été accélérée (65 instances organisées en 10 mois) afin de pouvoir présenter l'ensemble des dossiers en attente et donner ainsi les grandes orientations stratégiques de cette nouvelle mandature. Ces instances se sont tenues de manière mixte avec des administrateurs en présentiel et en distanciel. Ce mode de fonctionnement, désormais installé, a particulièrement bouleversé l'organisation traditionnelle des instances.

Lors du conseil d'administration du 14 décembre 2021, le plan quadriennal 2022-2025 a été adopté. Si le taux de rendement a été maintenu à 7,75 %, les administrateurs ont souhaité renforcer le dispositif de suivi et avoir davantage d'indicateurs pour une vision à moyen et à long terme du régime. Le rapport technique sera ainsi remanié pour prendre en compte ces nouveaux éléments.

Les travaux relatifs à la feuille de route financière et à l'allocation d'actif se sont poursuivis en vue d'une adoption en 2022. Plusieurs marchés financiers ont été passés permettant d'assurer la gestion des réserves de l'Ircantec.

Les principales thématiques juridiques traitées en 2021 au profit du fond Ircantec relèvent de :

- la mise en œuvre du dispositif de points gratuits attribués en cas d'activité partielle ;
- l'analyse des impacts du Brexit sur les prélèvements sociaux précomptés sur les pensions de retraite (le Royaume Uni étant devenu un état tiers à l'Union européenne depuis le 1^{er} janvier 2021) ;
- l'application de la cotisation d'assurance maladie sur les pensions des retraités qui bénéficient du régime d'assurance maladie d'une organisation internationale ou du régime commun d'assurance maladie de l'Union européenne ;
- l'analyse des mesures de protection juridique rendues à l'étranger pour identifier leurs conséquences sur le versement des pensions de retraite Ircantec ;
- le suivi des impacts de la prime inflation ;
- les conséquences de l'évolution du statut des praticiens hospitaliers et du Ségur de la santé sur l'assiette de cotisation à l'Ircantec.

En matière de contentieux, près de 10 millions d'euros ont été recouverts grâce aux actions menées.

Florence Béreau, Directrice du pilotage et de l'appui de l'établissement Angers-Paris de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts.

L'année 2021 a été une année riche et intense ! Elle a d'abord été marquée par l'installation de la mandature, qui a nécessité un accompagnement important des administrateurs découvrant leurs missions et ce nouvel environnement.

De manière générale, l'activité du service gestionnaire en matière d'appui à la gouvernance a porté sur la simplification, le travail collaboratif, le soutien et le conseil aux administrateurs.

Enfin, cette année 2021 a été marquée par l'enjeu lié aux travaux préparatoires de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2022-2025 de l'Ircantec. La commission des comptes et de l'audit, consciente des défis liés à la préparation de cette COG, s'est attelée à ces travaux dès octobre avec pour objectif d'aboutir à une signature au Conseil d'administration de mars 2022. La préparation de cette COG vise à prévoir les moyens mis à disposition du service gestionnaire pour que celui-ci puisse atteindre les objectifs qui lui sont fixés. Cette convention est signée par l'État, l'Ircantec et la Caisse des Dépôts, en charge de la gestion du régime.

Un Système d'Information orienté client.

Des évolutions constantes.

Sur la plateforme PEP's destinée aux employeurs publics de nouveaux services ont été déployés en 2021 :

- Service de création des contrats d'immatriculation : enrichissement d'un parcours supplémentaire 100 % digital permettant de gérer les impacts de la transformation juridique d'un établissement (reprise d'activité et/ou de personnel d'un autre(s) établissement(s)...)
- Des actualités sur mesure, ciblées par utilisateur pour plus de lisibilité ;
- Authentification Net entreprises pour un meilleur accès à la plateforme ;
- Mise en œuvre d'une messagerie sortante et d'un porte document sortant permettant de consulter ses courriers au sein d'un écran commun.

Le 1^{er} trimestre 2021 a également permis de structurer et d'engager le projet de refonte technique et fonctionnelle de la plateforme dédiée aux actifs et retraités des régimes gérés par la Caisse des Dépôts. Deux premiers jalons ont été franchis :

- Au 1^{er} juillet 2021, le changement de nom de la plateforme qui s'appelle désormais Ma Retraite Publique, et la refonte de l'identité visuelle pour la rendre cohérente avec celle de PEP's et du nouveau site institutionnel de la DPS ;
- Fin 2021, la migration du système d'authentification.

Le projet se poursuit en 2022.

Une année riche au niveau de l'inter-régime.

La direction des politiques sociales, gestionnaire de l'Ircantec, a été au rendez-vous des grands projets nationaux en tant qu'opérateur et en tant que régime contributeur.

Le système EESSI (Échange d'informations électroniques de Sécurité Sociale) dans le domaine des retraites a été opérationnel dès le 4 octobre 2021, pour les six fonds gérés par la direction des politiques sociales, permettant de réaliser depuis son lieu de résidence européen ses démarches de sécurité sociale.

Le projet de migration des données carrières de l'Ircantec dans le Répertoire de gestion des carrières uniques (RGCU) s'est poursuivi selon le planning établi avec notamment la réalisation de nombreux tests de migrations de données soit sur des échantillons soit sur la volumétrie globale qui ont abouti à des taux de chargement très positifs dépassant les 99 %, et l'accrochage en production en octobre du service du RGCU de restitution de carrière multi-régimes utilisé par les gestionnaires lors du traitement des dossiers de liquidation.

S'agissant des services inter-régimes, les équipes ont contribué aux travaux de refonte des documents du droit à l'information. De nouveaux services répliqués sur la plateforme Ma Retraite Publique (nouveau relevé carrière, RIS chronologique, m@rel outil unique d'estimation de la retraite, parcours m@rel en un clic) ont été ouverts en juillet 2021. D'autres actions ont été menées relatives à la centralisation de l'édition, de la mise sous pli et du routage des documents de la campagne systématique 2021 auprès de la MSA ainsi qu'aux travaux pilotés par le GIP Union Retraite à la demande du Secrétaire d'État chargé des Retraites sur l'amélioration de la qualité du service aux usagers.

En chiffre.



- 77 000 utilisateurs regroupant 55 000 employeurs.
- 3 millions d'opérations réalisées.
- 17 200 délégations acceptées par 52 centres de gestion.

Une filière agile et créative.

De nombreux chantiers ont été menés par la filière système d'information en réponse aux besoins des métiers.

- Dans la continuité de 2020, le suivi des projets SU7 de refonte de l'application de suivi des paiements et de modernisation du référentiel clients, a abouti à une première livraison en décembre 2021 qui fiabilise l'identification des affiliés.
- Le projet de Suivi d'Affaires Unifié (SAU) a été lancé et par extension, un programme autour de la gestion de la demande, suivant l'organisation de la gestion de la demande par les directions chargées de la gestion et de la stratégie clients.
- Des travaux d'amélioration des outils de relation clients (Genesys Mails, mise en œuvre d'Adobe Campaign, lancement du projet Distrib permettant la numérisation des courriers entrants et leur distribution auprès des gestionnaires) ont également été mis en œuvre.
- L'accrochage au dispositif de ressources mensuelles a été assuré, il permettra aux organismes de sécurité sociale d'obtenir directement des informations sur le montant des revenus d'activités salariés et issus des prestations sociales versées aux assurés.
- Pour le paiement de la prime inflation demandé par les pouvoirs publics, un développement spécifique a été réalisé.
- Enfin, un nouveau « parcours affiliés » pour la liquidation des pensions de l'Ircantec a été développé.

D'autres chantiers sont également inscrits dans l'ambition de transformation digitale de la Caisse des Dépôts

- Contribuer à la cohérence des parcours pour les employeurs et les assurés à la fois sur les plateformes de services et sur les sites institutionnels des régimes gérés en lien avec la direction de la stratégie clients et les équipes en charge de l'offre numérique. À travers la modernisation et l'enrichissement des plateformes PEP's, il s'agira de garantir une offre aux actifs et retraités en complément de l'offre du portail commun inter-régimes ;
- Finaliser la modernisation du référentiel clients et la suite applicative autour du suivi des paiements ;
- Livrer les premières fonctionnalités du projet Suivi d'Affaires Unifiés (SAU) ;
- Développer des projets autour de l'omnicanalité et de la gestion de la demande : messagerie universelle, socle des interactions, vision 360°, porte-document.

L'Ircantec continuera bien évidemment d'adapter son système d'information aux projets réglementaires, de l'Union Retraite, du GIP Modernisation des Déclarations Sociales (MDS) :

- DSN : finaliser au premier trimestre 2022, l'entrée des employeurs publics ;
- RGCU : finaliser en juin 2022, le projet de migration des données carrières dans le RGCU et son alimentation quotidienne de ces carrières ;
- Services en ligne inter-régimes : poursuivre la rénovation du droit à l'information, décliner l'expérimentation menée par le GIP UR sur les droits non réclamés et ses impacts sur l'Ircantec ;
- Intégrer la nouvelle norme PASRAU, prolongement de la DSN, elle résulte de travaux de simplification et de rationalisation ;
- Transfert du recouvrement à l'Urssaf Caisse Nationale : encadrer le projet avec une cible au 1^{er} janvier 2024.

Xavier Pillot, Directeur de la mission relations institutionnelles et prospective de l'établissement Angers-Paris de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts.

Engagé dans une démarche volontariste en termes de management de la qualité depuis une vingtaine d'années, la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts, service gestionnaire de l'Ircantec, cherche constamment à s'améliorer pour mieux satisfaire les clients du régime. Dès lors, la certification qualité permet d'avoir un regard extérieur pour identifier les axes d'amélioration, tout en apportant une reconnaissance officielle. L'audit se fait sur la base de la norme ISO 9001 reconnue mondialement dans tous les secteurs d'activité.

L'Établissement Angers-Paris de la direction des politiques sociales (DPS) en charge de la gestion de l'Ircantec a continué de s'adapter à la nouvelle version de cette norme (V2015) qui s'intéresse, en particulier, à la capacité de l'entité à analyser son environnement et le contexte dans lequel elle évolue. Elle développe les attendus en termes de management des risques et des parties intéressées. Concrètement, l'auditeur évalue le système qualité mis en place, l'engagement de la direction, la clarté de l'organisation, l'identification des besoins en ressources, le pilotage des processus. La certification ISO 9001 version 2015 de l'Établissement vient d'être renouvelée pour 3 ans, jusqu'au 30 juillet 2024, par l'AFNOR (Association française de normalisation), elle-même renouvelée, en 2021, en tant que prestataire de certification dans le cadre d'un marché. L'audit de renouvellement a été réalisé du 27 septembre au 1er octobre 2021, période au cours de laquelle l'ensemble des processus Ircantec ont été audités par l'auditeur AFNOR et le bilan de cet audit est très positif puisque l'Ircantec a, une fois de plus, été certifiée pour un cycle de 3 ans. Les prochaines étapes seront la mise en œuvre du plan d'actions correspondant ainsi que les audits de suivi qui seront réalisés en 2022, puis en 2023.

Les comptes 2021 devraient, une nouvelle fois, être certifiés sans réserve par le cabinet Mazars.

La Caisse des Dépôts, en sa qualité de gestionnaire sous mandat de l'Ircantec est amenée à recueillir des données à caractère personnel d'affiliés, pensionnés, allocataires, bénéficiaires et éventuels ayants-droits. Elle met en œuvre des procédures et des outils informatiques pour garantir la protection des données à caractère personnel : les données à caractère personnel sont traitées de manière transparente et sécurisée dans le respect du droit des personnes ; la Caisse des Dépôts est engagée dans une démarche continue de protection des données à caractère personnel en conformité avec la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement (UE) sur la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) ; la Caisse des Dépôts dispose d'un Délégué à la protection des données personnelles (DPO) déclaré auprès de la CNIL et d'une équipe dédiée à la protection des données à caractère personnel. Le gestionnaire a répondu, en 2021, aux demandes qui lui ont été adressées à ce titre.

Garder le lien, informer, expliquer.

En 2021, l'Ircantec s'est attachée à entretenir un lien fort avec ses différents publics, au travers d'une communication régulière et adaptée au contexte encore marqué par la crise sanitaire. L'Institution s'est notamment appuyée sur l'utilisation de supports dématérialisés tout en maintenant une continuité dans les modalités de communication destinées à ses populations les plus fragiles.

Par ailleurs, l'Institution a également confirmé son positionnement d'acteur de référence de l'Investissement socialement responsable (ISR) tout en poursuivant sa mission d'accompagnement des affiliés dans la compréhension de leurs droits et les démarches relatives à leur future retraite.

Une communication multi-supports.

En 2021, l'Institution a développé sa communication sur les réseaux sociaux en publiant sur Twitter de nombreux messages sur l'actualité du régime et les différents services proposés aux affiliés. Soucieuse de simplifier le quotidien de ces derniers, l'Ircantec a élaboré et publié des tutoriels sur sa chaîne YouTube.

Le site internet de l'Institution propose un accès simplifié et intuitif offrant une information ciblée à chacune des parties prenantes de l'Institution.

Le dispositif pluri média des Nouvelles de l'Ircantec, à destination des retraités et futurs retraités – et véritable lien avec cette population – a continué ses publications périodiques. Il s'articule autour d'un magazine web au contenu accessible via le site internet de l'Institution, d'une newsletter bimestrielle et de deux éditions papier.

L'Institution a publié également plusieurs documents en lien avec sa politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR), en version française et anglaise : charte ISR, rapport de durabilité, bilan de la politique de vote et nouvelle politique climat. Véritables outils de communication institutionnelle, ils présentent les actions menées en faveur du climat ainsi que la démarche d'investisseur responsable du régime.

La publication et l'envoi du Point sur l'i, lettre d'information dématérialisée quadrimestrielle à l'intention des décideurs, se sont poursuivis en 2021. Avec un taux d'ouverture de plus de 20 %, elle est une source d'information appréciée, avec des articles sur la vie du régime, l'actualité du monde de la retraite, et le GIP Union Retraite.

La poursuite de relation avec la presse avec l'envoi de 5 communiqués et l'organisation d'un petit-déjeuner presse à l'occasion de la publication de la nouvelle politique Climat du régime.

Isabelle Vergeat Achaintre, Responsable Communication - Politiques sociales Direction de la communication de la Caisse des Dépôts.

Avec l'installation de la nouvelle mandature en mars 2021, un nouveau plan de communication, s'inscrivant dans la continuité du précédent, a été déployé. À travers différents canaux de communication, l'Ircantec s'est adressée à l'ensemble de ses publics, attachée à maintenir un lien régulier avec ceux-ci.

La reprise progressive de la participation de l'Ircantec aux différents salons Retraite ainsi qu'au Salon des maires et des collectivités locales a permis de retrouver une communication de proximité dans le respect des contraintes sanitaires.

En chiffre.

- Près d'1,5 million d'affiliés actifs destinataires de « #l'essentiel », lettre d'information annuelle dématérialisée.
- Environ 1,3million de lecteurs concernés par le dispositif pluri-média des NDI.
- 5 lettres d'informations totalisant 3,3 millions de courriels dans le cadre des NDI.

Conduire la gestion financière et comptable.

Régime excédentaire et à la pérennité garantie grâce à la réforme de 2008, l'Ircantec affiche, en 2021, un résultat positif de 1 002 millions d'euros. Disposant de réserves importantes, le Régime s'est engagé dans une politique d'investissement socialement responsable (ISR) innovante et pragmatique, devenant un des acteurs majeurs et reconnus du secteur. La feuille de route des investissements de l'Ircantec, encadrant la période 2016-2021, place l'intégration des enjeux climatiques au cœur de sa démarche globale ISR. Pour la période 2022-2025 par le Conseil d'administration a validé une nouvelle feuille de route, s'inscrivant dans la continuité avec des objectifs de long terme tout en renforçant les engagements ISR, notamment un objectif de maîtrise de la température du portefeuille à 1,5 degrés (contre 2 degrés précédemment).

L'organisation financière de l'Ircantec.

La politique de placement définit les objectifs et les orientations en termes d'univers d'investissement et de risques des placements financiers du régime.

Elle s'applique à l'ensemble des actifs financiers détenus par l'Ircantec : la gestion des réserves à moyen et long terme et la gestion des disponibilités mobilisées pour la trésorerie, à court terme, des opérations de retraite.

Les orientations générales portent notamment sur les objectifs et stratégies de cette politique, l'allocation stratégique des actifs, les éléments de la politique de risque, en particulier la nature des placements autorisés, les règles de dispersion et les critères d'évaluation éventuels des supports.

Le Conseil d'administration valide également la sélection des sociétés de gestion assurant la gestion de portefeuille dans le cadre de fonds dédiés. La Commission de Pilotage Technique et Financier (CPTF) est chargée de la préparation des travaux du Conseil d'administration relatifs à la politique de placement. Elle instruit les dossiers et les propositions. Elle est assistée dans ses travaux par la Caisse des Dépôts, chargée des opérations de gestion financière de l'Institution.

La gestion des actifs du portefeuille est confiée par délégation à la Caisse des Dépôts. Dans ce cadre, elle élabore les propositions en matière de politique de placement, accompagne les administrateurs dans leur réflexion stratégique et assure la mise en œuvre de la politique de placement dans le respect des orientations générales décidées par le Conseil d'administration.

La politique de placement de l'Ircantec.

L'Ircantec doit garantir à ses bénéficiaires et ses futurs pensionnés le versement de leur retraite sur le long terme. L'objectif ainsi assigné à la politique de placement est de réaliser une performance contribuant à respecter les ratios de solvabilité et de pérennité du régime définis par la réforme de 2008.

Dans le cadre d'une politique d'investissement prudente, l'Ircantec a défini trois objectifs :

- Agir au mieux des intérêts à long terme de ses bénéficiaires ;
- Optimiser le rendement sur le long terme dans la limite des risques acceptés par l'Institution, le rendement financier n'étant pas le seul objectif poursuivi ;
- Préserver la cohérence de cette politique d'investissement avec le respect d'un certain nombre de valeurs collectives qui lui sont propres, et notamment la préservation du capital naturel, humain et financier des futurs retraités.

La politique de placement de l'Ircantec, pour la période 2016-2020, est structurée autour de 4 principes :

1. Optimiser le rendement des investissements sur le long terme, dans la limite des risques acceptés par l'Institution et en cohérence avec sa Charte d'investisseur responsable. Cette volonté s'articule autour de trois axes que sont la définition d'une allocation stratégique d'actifs au service de la politique d'investissement, la diversification des supports d'investissement et le renforcement du pilotage des portefeuilles.
2. Renforcer la démarche d'investisseur responsable. Dans la continuité de la dynamique des années passées, l'Ircantec souhaite poursuivre l'intégration de critères ESG dans toutes les classes d'actifs, renforcer le soutien à l'économie locale et au progrès social et approfondir la démarche d'engagement actionnarial.
3. S'inscrire dans une trajectoire d'investissement compatible avec un scénario 2°C en intégrant l'enjeu climatique dans les placements et en finançant la transition vers une économie bas carbone, en cohérence avec les engagements nationaux et internationaux de limitation du réchauffement climatique. Cette volonté affirmée du Conseil d'administration s'exprime par son engagement au côté d'autres institutionnels dans des initiatives publiques mais également auprès de ses prestataires financiers pour que les enjeux climatiques soient mieux pris en compte dans l'investissement.

Elle trouve également sa traduction dans l'évaluation de l'exposition du portefeuille aux risques climatiques, dans la part des investissements consacrée au financement de la transition énergétique et écologique ainsi qu'au travers de la communication réalisée auprès des affiliés et des différentes parties prenantes sur l'impact de ces enjeux sur le portefeuille de placement de l'Ircantec.

- 4. Être un investisseur de référence dans le champ de la retraite complémentaire à l'échelle européenne, ouvert à ses pairs et parties prenantes en France et à l'international.

Les grandes dates de la démarches ISR.

- 2009 :
 - Le Conseil d'administration s'engage dans une démarche ISR.
- 2010-2011 :
 - Définition des principes ISR,
 - Sélection des sociétés de gestion sur des critères financiers et extra financiers.
- 2013 :
 - Charte ISR,
 - Obtention de l'IPE Awards dans la catégorie « Environnement, Social, Gouvernance ».
- 2014 :
 - Politique de vote et exercice des droits de vote,
 - Signature des PRI,
 - Signature du Global Investor Statement on Climate Change.
- 2015 :
 - Obtention de l'IPE Awards « Meilleure Institution de Retraite » pour la France,
 - Publication de l'empreinte Carbone des portefeuilles actions cotées,
 - Signature du Montréal Carbon Pledge,
 - Mobilisation renforcée sur la transition énergétique avec 4 axes : s'engager, mesurer, financier, communiquer.
- 2016 :
 - Signature de l'Appel de Paris,
 - Obtention du prix Climat.
- 2017 :
 - Signature de la déclaration de Vigéo,
 - Adhésions au FIR et à Novethic,
 - Contribution à l'initiative Climate action 100+,
 - Signature de la charte des investisseurs français en faveur du climat,
 - Signature de l'Appel de Montréal,
 - Publication du bilan 2017 de la politique de vote,
 - Politique d'engagement actionarial et institutionnel.
- 2018 :
 - Participation à l'Investor Agenda,
 - Signature de la déclaration 2018 Global Investor Statement to Governments on Climate Change,
 - Adhésion à l'Investor Alliance for Human Right,
 - Signature de l'Initiative Act.
- 2019 :
 - Obtention du prix des Couronnes Instit Invest de la Meilleure initiative en faveur de la prise en compte des ODD dans la politique d'investissement responsable,
 - Prix international du meilleur reporting climatique Investisseurs dans la catégorie « Alignement et contribution aux objectifs de l'Accord de Paris »,
 - Nouvelle charte ISR,
 - Signature de la charte des ODD.
- 2020 :
 - Obtention du IPE real estate Silver regional Awards dans la catégorie France-Belgique.
- 2021 :
 - Nouvelle politique climat,
 - Obtention du label ISR pour un des fonds immobiliers de l'Ircantec,
 - Obtention du prix Couronnes Instit Invest de la Meilleure initiative en faveur de la prise en compte des ODD dans la politique d'investissement responsable,
 - Obtention du IPE Silver Themed Award en reconnaissance de la stratégie d'investissements alternatifs dans l'immobilier de l'Ircantec,
 - Obtention du prix Couronnes Agefi pour la meilleure pratique en matière de prise en compte des ESG sur les 5 dernières années.

Un investissement en phase avec les valeurs du régime.

L'identité de l'Ircantec façonne ses valeurs : le système de retraite par répartition lie entre elles les générations dans un esprit de solidarité et d'équité. Dans un souci de justice entre générations, l'Ircantec se fixe donc comme priorité d'entretenir sur le long terme le capital qui contribuera à la qualité de vie des futurs pensionnés : le capital financier pour le versement des retraites, mais également le capital naturel et humain des générations actuelles et futures.

Afin d'agir au mieux des intérêts de ses bénéficiaires, actuels et futurs, d'optimiser le rendement de ses placements sur le long terme dans la limite des risques acceptés par l'Institution tout en préservant la cohérence de sa politique d'investissement avec le respect de ses valeurs, l'Ircantec s'est inscrite, dès 2009, dans une démarche d'investisseur responsable qui se veut simple, progressive et pragmatique. Signataire des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) depuis 2014, l'Institution décline de manière active cette initiative et ses 6 principes au travers de trois axes d'activité distincts mais complémentaires :

- 1. Politique ISR : la prise en compte de critères ESG dans la politique d'Investissement, formalisée par la Charte ISR (100 % des actifs sont gérés de manière ISR) ;
- 2. Politique de vote : les activités de vote, qui contribuent à améliorer la gouvernance des entreprises dont l'Ircantec est actionnaire ;
- 3. Politique d'engagement actionnarial et institutionnel : les activités d'engagement actionnarial et institutionnel, qui sont centrées sur le dialogue avec les entreprises et la participation aux initiatives collectives. En s'inscrivant dans une telle démarche, l'Ircantec entend contribuer à orienter les capitaux vers une croissance soutenable, inclusive, moins intense en carbone et relevant le défi du changement.

La gestion financière et extra-financière en 2021.

Un portefeuille diversifié.

Le portefeuille de réserves à fin 2021 s'élève à 14,8 milliards d'euros. Dans le cadre d'une allocation cible dont l'objectif est d'optimiser le rendement sur le long terme dans la limite des risques acceptés par l'Institution, le portefeuille de l'Ircantec se répartit en grandes classes d'actifs de taux, d'actions et d'immobilier. En outre, l'Ircantec a fait le choix d'investir dans d'autres supports non cotés, liés aux enjeux climatiques, environnementaux et sociaux pour contribuer à relever les grands défis actuels.

Du fait de l'absence de gouvernance sur l'année 2020, l'allocation d'actifs telle que définie en 2016 a été prorogée jusque mi-2022 suite à la décision du CA du 13 décembre 2016 et du 6 juillet 2021.

Conformément à son règlement financier, les investissements de l'Ircantec sont principalement constitués sous forme de fonds dédiés. Le lancement des fonds investis en actions européennes en gestion fondamentale et en actions investies sur l'univers « Monde ex Europe » en 2019 a permis de mettre en adéquation le portefeuille avec l'allocation stratégique décidée fin 2016. Après quinze mois de vacance du Conseil d'administration, le renouvellement de plusieurs mandats de gestion, portant sur 3,7 milliards d'euros d'actifs en actions et crédit, ont été lancés en mars 2021, en vue de la sélection de 9 gérants (en vue d'une mise en œuvre courant 2022).

En 2021, deux appels d'offre ont été lancés, le premier sur les actions Europe et Monde, décomposé en trois lots :

- Le premier lot sur les actions européennes en gestion fondamentale ;
- Un deuxième lot sur les actions européennes en gestion passive ayant pour objectif de répliquer un indice Paris Aligned Benchmark ;
- Un troisième lot sur les actions Monde en gestion fondamentale.

Le second appel d'offre concerne le marché des obligations de dettes d'entreprises Investment Grade libellées en Eur en gestion active.

Suite à la validation des neuf gérants sélectionnés par le Conseil d'administration du mars 2022, les fonds issus de ces appels d'offre seront opérationnels dans le courant de l'année 2022.

En 2021, les fonds dédiés investis dans des valeurs mobilières sont répartis en 4 Fonds Communs de Placement (FCP) actions européennes en gestion fondamentale, 3 FCP investis en actions européennes en gestion systématique, 1 FCP investi en obligations indexées sur l'inflation, 2 FCP taux nominaux (l'un investi en obligations « vertes » dites « Green Bonds » et l'autre investi en obligations souveraines), 3 FCP investis en obligations d'entreprises libellées en euros et 2 FCP investis en actions « Monde ex Europe » en gestion systématique. Ces 15 fonds dédiés représentent au total 90 % des réserves, soit 13,4 milliards d'euros.

La poche immobilière, constituée principalement par un organisme de placement collectif immobilier dédié (OPCI Villiers Immobilier), a atteint, au 31 décembre 2021, 754,5 millions d'euros (5,1 % du portefeuille).

Tableau du portefeuille Ircantec par grandes classes d'actifs au 31 décembre 2021 (millions d'euros).

Classes d'actifs	Montant
Actions	6 327,59
Obligations d'entreprises (crédit)	3 613,16
Obligations souveraines nominales	1 004,90

Classes d'actifs	Montant
Obligations indexées sur l'inflation	2 756,72
OPCI	754,54
Investissements d'impacts	359,42

Répartition des actifs par nature au 31 décembre 2021 (description du graphique).

- Actions : 42,7%.
- Obligations d'entreprises (crédit) : 24,4%.
- Obligations souveraines nominales : 6,8%.
- Obligations indexées sur l'inflation : 18,6%.
- OPCI : 5,1%.
- Investissements d'impacts : 2,4 %.

Tableau de la répartition des réserves au 31 décembre 2021.

Sociétés de gestion (en millions d'euros)	Valeur boursière Montant	%
AMUNDI	2 805,07	18,9 %
AXA IM	2 756,72	18,6 %
ALLIANZ	2 200,50	14,8 %
MIROVA	1 293,56	8,7 %
CANDRIAM	1 123,22	7,6 %
BNP AM	1 119,87	7,6 %
THREADNEEDLE	1 034,44	7,0 %
DEUTSCHE AM	893,89	6,0 %
SWISS LIFE	757,24	5,1 %
ROBEKO	235,95	1,6 %
ACCESS CAPITAL PARTNERS	201,60	1,4 %
JANUS HENDERSON	75,74	0,5 %
PICTET	58,87	0,4 %
Groupe CDC	49,34	0,3 %
NORDEA	36,54	0,2 %
DNB AM	26,54	0,2 %
OMNES CAPITAL	24,80	0,2 %
IMPAX	20,17	0,1 %
KBI Global Investors	19,76	0,1 %
SYCOMORE	19,14	0,1 %
DEGROOF PETERCAM	15,26	0,1 %
LA FRANCAISE REM (Certivia)	12,22	0,1 %
Trésorerie des réserves	12,19	0,1 %
MEESCHAERT	8,02	0,1 %
RGREEN INVEST	7,28	0,0 %
ARKEA	7,24	0,0 %
DEMETER	6,38	0,0 %
ALTER-EQUITY	3,98	0,0 %
PHILTRUST	3,00	0,0 %
Ircantec réserve 2	14 828,52	100,0 %

Le plafond cible des investissements de cet OPPCI, fixé en 2017 et 2018 à 720 millions d'euros, a été augmenté en mars 2019 et reconduit en 2020 par le Président par intérim au montant de 770 millions d'euros. Le Conseil d'administration du 15 avril 2021 a validé un plafond cible de l'OPCI Villiers Immobilier qui s'élève désormais à 900 millions d'euros, afin de tendre vers l'objectif de 7 % des réserves défini par l'allocation stratégique, du fait de l'augmentation des réserves.

Le portefeuille se compose au 31 décembre 2021 de 32 actifs (27 actifs immobiliers et 5 prises de participation) pour une valeur de 774,1 millions d'euros (la valeur en fonds propres est de 655 millions d'euros).

S'agissant des autres investissements thématiques et d'impact, les fonds portent sur le financement des PME - ETI françaises et ou européennes, le financement des collectivités locales, le financement de la transition écologique et énergétique des territoires ainsi que l'économie sociale et solidaire. L'Ircantec s'est engagée pour un montant total de

578,2 millions d'euros, dans le respect d'un ratio d'emprise de 10 % par fonds. Au 31 décembre 2021, ces investissements dans le non-coté s'élevaient à 354,6 millions d'euros, soit 2,4 % du portefeuille.

Pour mémoire, l'immobilier (OPPCI Villiers Immobilier géré par Swiss Life REIM) et la poche diversification (actifs non cotés et investissements d'impact) peuvent représenter jusqu'à 10 % des encours globaux des réserves, mais leur poids varie au gré de l'évolution de la valeur des actifs cotés. Au 31 décembre 2021, les investissements dans ces deux poches s'élevaient à 1 114 millions d'euros, soit 7,5 % du portefeuille.

Performance financière et extra-financière.

L'année 2021 aura été marquée par un fort dynamisme des marchés financiers, qui a fait suite au contexte sanitaire exceptionnel de 2020, induisant une forte volatilité des marchés. Malgré les reprises successives de foyers pandémiques de par le monde et les mesures sanitaires et tensions sur les chaînes d'approvisionnement associées, la valeur des actions s'est appréciée sur l'année 2021 du fait de la confiance des marchés financiers, soutenus par la poursuite de l'intervention massive des banques centrales (politique de rachat d'actifs et taux directeurs bas). Celles-ci n'ont annoncé de perspectives de resserrement de leur politique monétaire que pour 2022.

Dans ce contexte, la performance globale du portefeuille de l'Ircantec a été exceptionnelle à +11,5 % sur l'année 2021.

À fin décembre 2021, l'encours du portefeuille des réserves à long terme de l'Ircantec s'élève à 14,8 milliards d'euros. Le stock de plus-values s'établit à 3 192 millions d'euros, en hausse significative par rapport à fin 2020 à 2 046 millions d'euros.

Les fonds investis en actions européennes en gestion fondamentale, affichent de très belles performances de 29,72 % pour le fonds géré par Candriam, 29,03% pour CPR et 22,31 % pour AGI. Seul le fonds géré par Mirova affiche une performance en retrait par rapport aux autres fonds en gestion fondamentale à +19,33%, la thématique de la transition écologique et énergétique, après une année 2020 très porteuse et des performances exceptionnelles, est en retrait dans ce contexte fortement haussier.

Les fonds investis en actions européennes en gestion systématique réalisent en absolu de belles performances de +28,41 % pour le fonds géré par AGI à +20, 93 % pour Quoniam. Mais seul le fonds géré par AGI affiche une surperformance par rapport à son indice de référence à hauteur de +3,28 %, le fonds géré par Quoniam est lui en retrait de -4,20 %.

De même, les fonds investis en actions « Monde ex-Europe » en gestion systématique gérés par BNPP AM affichent des performances absolues en forte hausse, +35,38 % en moyenne. Mais seul le fonds Villiers BNPP AM 1 surperforme son indice de référence de +7,12 %, le fonds Villiers BNPP AM 2 sous-performant son indice de -0,70 %.

À l'opposé, la majorité des fonds investis en obligataire affichent des performances négatives du fait d'une hausse des taux sur l'année 2021 entraînant une baisse de valeur des obligations. Les fonds investis en obligations d'entreprises en Euro ont dégagé une performance de -1,24 % en moyenne, en dessous de l'indice de référence représentatif de leur univers d'investissement.

Le fonds d'obligations indexées sur l'inflation a affiché une performance de +4,87 %, légèrement en dessous de son indice de référence, dans un contexte de hausse de l'inflation.

Le fonds investi en obligations vertes (venant financer des entreprises s'engageant à utiliser ces capitaux pour des projets avec des externalités environnementales positives) a obtenu une performance de -2,45 %, surperformant son indice de référence de +0,66 %.

L'année 2021 a été marquée par une hausse significative des marchés actions et une hausse des taux ayant entraîné une baisse de valeur des obligations. Le fonds destiné à la gestion dynamique du risque n'a pas mis en œuvre de couverture de l'exposition actions et le mécanisme d'overlay n'a donc pas entraîné de baisse de valeur.

En revanche, la partie du portefeuille du GDR investie en obligations a été impactée par la hausse des taux d'intérêt, ce qui explique la baisse de valeur de ce fonds à fin 2021 par rapport à fin 2020. La plus-value-latente est ainsi passée en 2020 de -427 millions d'euros à -451 millions d'euros en 2021. La provision comptabilisée en 2020 devra être ainsi poursuivie à fin 2021.

Le portefeuille obligataire est investi sur des titres de très bonne qualité, 56,4 % étant positionnés sur des notations comprises entre AAA et A-.

En termes géographiques, de la diversification avait été apportée au portefeuille en conformité avec l'allocation d'actifs. Néanmoins, les entreprises françaises et allemandes représentent respectivement 20,90 % et 8,94 % du portefeuille actions. La part de l'Europe dans les investissements reste prépondérante.

Au 31 décembre 2021, l'encours total de la trésorerie s'établissait à 396,6 millions d'euros, décomposé en 295,0 millions d'euros sur des OPCVM monétaires, 51,5 millions d'euros sur des comptes rémunérés (comptes à terme, livret et compte courant) domiciliés auprès d'établissements financiers ainsi que d'un solde agrégé des disponibilités sur compte courant de 50,2 millions d'euros.

S'agissant de la performance globale extra-financière, l'Ircantec mesure chaque année l'avancée de sa démarche ISR, tant sur le plan interne que sur le plan externe.

Évaluation interne :

Les principes ISR de l'Ircantec sont fixés dans sa Charte ISR, que les sociétés de gestion qui se voient attribuer un mandat se doivent d'intégrer dans leur méthodologie et processus d'investissement. Les sociétés de gestion rendent compte semestriellement au service gestionnaire de la manière dont elles gèrent les fonds qui leur sont confiés, s'agissant tant de la performance financière qu'extra-financière.

Évaluation externe.

- Notation extra-financière :

Sur l'année 2021, l'Ircantec a relancé un appel d'offre concernant la prestation de notation extra-financière. Suite à cette procédure, la société Sustainalytics a été retenue.

Une fois par an, l'Ircantec fait évaluer son portefeuille consolidé sur le périmètre coté (portefeuille actions et obligations, entreprises et émetteurs souverains) par une agence de notation extra-financière, Sustainalytics (groupe MorningStar). Les entreprises du portefeuille sont notées afin d'obtenir un score de risque ESG du portefeuille.

En 2021, le portefeuille consolidé de l'Ircantec affiche une performance positive et en progression, avec un score de risque ESG faible et en progression de 17,2 sur 100 (contre 19,4 en 2020), des risques en baisse de presque 2 points. Cette performance est toujours meilleure que le score du benchmark, plus risqué (18,1). Le portefeuille se distingue sur le domaine Environnement/territoire : 86,4 % des investissements sont répartis sur des entreprises dont les risques ESG sont jugés « négligeables » et « faibles ».

- Évaluation UN PRI :

Signataire depuis 2014 des Principes pour l'Investissement socialement responsable (PRI) établis par les Nations-Unies, l'Ircantec transmet annuellement son reporting relatif à son engagement de respecter les PRI. À l'issue de l'évaluation effectuée par l'organisation des PRI, l'Ircantec affiche une performance maximale avec un score de A+ sur le volet « Stratégie et gouvernance ». L'évaluation sur 2021 n'est à ce jour pas disponible.

Portefeuille obligataire au 31 décembre 2021.

- AAA : 19,6 %.
- AA+ : 0,5 %.
- AA : 13,9 %.
- AA- : 5,0 %.
- A+ : 2,5 %.
- A : 5,3 %.
- A- : 9,5 %.
- BBB+ : 16,4 %.
- BBB : 10,2 %.
- BBB- : 15,6 %.
- <BBB- : 1,4 %.

La démarche d'investisseur socialement responsable en 2021.

En intégrant des critères ESG au choix de ses placements sur toutes les classes d'actifs, l'Ircantec vise à appréhender de manière complète les risques et opportunités de ses investissements et donc à sécuriser la valeur de ses réserves sur le long terme, tout en mettant ses réserves au service d'une économie qui préserve le capital naturel et humain des générations actuelles et futures. L'Ircantec a une approche holistique qui allie exclusions, sélection d'émetteurs orientés vers un modèle intégrant les externalités liées à la croissance, intégration des critères ESG mais également des investissements thématiques à impact positif.

En 2018, l'Ircantec a commencé à intégrer la prise en comptes des Objectifs de Développement Durable (ODD). En effet, l'Agenda 2030 des Nations-Unies, adopté en 2015, décline 17 ODD, qui visent à éradiquer la pauvreté, combattre les inégalités et préserver la planète ; il invite tous les acteurs, publics comme privés, à s'en saisir. L'Ircantec considère que ces 17 ODD peuvent constituer un nouveau cadre d'analyse et d'action pour la communauté internationale de l'investissement responsable, bien que tous les ODD ne puissent pas faire l'objet d'éventuels investissements de manière égale et ne soient pas pertinents pour l'ensemble des acteurs.

Dans la continuité des années précédentes, il s'est agi pour l'Ircantec d'identifier à quels ODD le régime contribue prioritairement par ses investissements thématiques et d'impact, par l'exercice actif de ses droits de vote et ses démarches d'engagement, ou encore en veillant à ne pas contrevenir aux ODD, par exemple par ses pratiques d'exclusion. L'Ircantec a ainsi identifié quelques ODD, en nombre limité mais qui se placent au cœur de sa démarche ISR.

L'Ircantec a décidé d'articuler son approche ODD autour de 3 axes qui lui permettent de cibler ses ODD prioritaires :

- Transition énergétique et écologique et résilience climatique : ODD 7 (énergie propre et d'un coût abordable), ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure), ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).
- Croissance économique et solidaire, emploi : ODD 5 (égalité entre les sexes), ODD 8 (travail décent et croissance économique), ODD 11 (villes et communautés durables).
- Protection de la faune et de la flore : ODD 15 (vie terrestre), ODD 14 (vie aquatique).

Tableau - Poche Actions - Répartition par pays au 31 décembre 2021.

Pays	%
France	21,0

Pays	%
États-Unis	16,5
Royaume-Uni	13,0
Allemagne	9,0
Pays-Bas	7,5
Suisse	7,3
Suède	4,5
Espagne	4,0
Danemark	3,8
Norvège	2,0
Irlande	2,0
Italie	2,0
Belgique	2,0
Canada	1,9
Japon	1,9
Finlande	1,8
Portugal	1,2
Australie	0,5
Autriche	0,1
Autres	0,1

1. Transition énergétique et écologique et résilience climatique (ODD 13, 7 et 9).

L'Ircantec a pris de nombreux engagements pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques et soutenir la Transition énergétique et écologique (TEE). L'ODD 13 vise à renforcer la résilience et la capacité des pays face aux aléas et catastrophes climatiques ; pour un investisseur tel que l'Ircantec, la lutte contre les changements climatiques est un enjeu transversal, auquel l'Institution peut contribuer par la baisse de l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles et la gestion du risque climatique, le dialogue actionnarial en faveur du climat ou le financement des actifs de transition (ODD 7 et 9).

- Mesures d'impact climatique et sortie progressive des énergies fossiles.

Depuis 2016, l'Ircantec publie, dans son rapport « Rapport de durabilité », la mesure de son empreinte carbone et les actions mises en œuvre en faveur d'une économie plus sobre en carbone, conformément au règlement UE 2019/2088 « Disclosure », l'article 29 de la Loi énergie-climat et la taxonomie européennes des activités vertes.

Sur l'année 2021, l'Ircantec a relancé un appel d'offre concernant la prestation d'analyse climatique. Suite à cette procédure, la société Trucost a été retenue.

Dans l'analyse des portefeuilles à fin 2021, l'intensité carbone moyenne ressort à 1 168 tonnes de CO₂/millions d'euros de chiffre d'affaires sur le périmètre scope 1,2 et 3. L'Ircantec est en mesure de décomposer ce résultat entre ces deux principales classes d'actifs : 1 327 tonnes de CO₂/millions d'euros de chiffre d'affaires pour ses actions contre 974 pour les portefeuilles d'obligations entreprises. Deux autres mesures carbone (émissions totales, et émissions financées qui normalisent le volume global d'émissions par million d'euros investi) sont également publiées dans le rapport de durabilité, à chaque fois sur deux périmètres distincts (Scope 1-2 et Scope 1-2-3).

Face à l'urgence climatique, suite à la nouvelle politique climat validée en CA d'octobre 2021, l'Ircantec a renforcé ses engagements afin d'inscrire ses réserves dans une trajectoire de réduction de ses émissions compatible avec un scénario 1,5°C.

L'Ircantec a ainsi renforcé ses seuils d'exclusion à compter de 2022 :

- Seuil relatif : exclusion de toute entreprise dont le chiffre d'affaires lié au charbon thermique est supérieur à 5 % du chiffre d'affaires global (entreprises minières et entreprises productrices d'énergie) ;
- Seuils absolus : exclusion des entreprises dont la production annuelle de charbon est supérieure à 10 Mt par an et des entreprises dont la capacité de production d'électricité à partir de charbon est supérieure à 5 Gw ;
- Toutes les entreprises qui développent ou contribuent à de nouveaux projets dans le secteur du charbon thermique (mines ou centrales à charbon) ;
- Les partenaires de cette industrie (notamment les infrastructures telles que les terminaux portuaires, les chemins de fer dédiés au transport du charbon) dont plus de 5 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique ou participant à de nouveaux projets.

Toutefois, ces exclusions ne seront pas appliquées aux entreprises présentant un plan de sortie crédible du charbon d'ici à 2030 pour l'ensemble du monde.

Face aux recommandations scientifiques, de nouveaux seuils d'exclusion seront également appliqués par l'Ircantec sur le pétrole et gaz à compter de 2022 :

- Exclusion des entreprises qui développent de nouveaux projets dans les énergies non conventionnelles ou qui augmentent leur capacité dans le non conventionnel (pétrole et gaz de schiste, pétrole extra-lourd, gaz de houille, sables bitumineux, gisements en Arctique et/ou en eaux profondes).
 - Exclusion des entreprises dont la production liée aux activités de pétrole et gaz de schiste, pétrole extra-lourd, gaz de houille, sables bitumineux, gisements en Arctique ou en eaux profondes est supérieure à 10 mboe en cumulé. Sont exclues également les entreprises dont plus de 30 % de la production est liée à une activité non conventionnelle. Ces exclusions ne concernent pas les entreprises ayant adopté un plan crédible et détaillé de sortie du non conventionnel d'ici à 2030.

En 2024, l'Ircantec s'engage à appliquer les seuils d'exclusion des énergies fossiles des indices européens alignés avec l'Accord de Paris, à l'exception des entreprises ayant adopté un plan crédible de sortie des énergies fossiles ou un plan de réduction de leurs émissions compatible avec un scénario 1,5°C.

L'Ircantec s'engage à atteindre une exposition au charbon thermique de son portefeuille nulle d'ici à 2030, toute zone géographique confondue, ainsi qu'à toute entreprise du secteur pétrole et gaz qui ne serait pas aligné sur un scénario 1,5°C.

L'Ircantec s'est également engagé à renforcer ses financements vers la transition énergétique et écologique avec un objectif cible de 20 % des réserves affecté au financement de la TEE à horizon 2024 (contre 15 % fin 2020), soit environ +1 milliards d'euros pour accompagner la transition.

- Financement de la transition énergétique et écologique (TEE).

ODD 7 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;

- Cible 7.2 Énergies renouvelables,
- Cible 7.3 Efficacité énergétique.

ODD 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;

- Cible 9.1 Infrastructures durables, résilientes et accessibles.

L'Ircantec soutient la transition énergétique des territoires par le financement des collectivités locales, des établissements publics, de projets de petites infrastructures, principalement françaises, dans les domaines des énergies renouvelables, de la transition énergétique et de l'environnement...

Ce financement d'infrastructures vertes concourt directement aux ODD 7 et 9. Ces investissements sont réalisés au travers :

- d'un fonds multi-actifs dédié, investi en direct dans des projets ou sociétés compatibles avec ces objectifs, tous non cotés, et de 12 fonds (fonds d'infrastructure et capital investissement thématique) qui concourent à cet objectif : BTP Impact Local, CapÉnergie 3, Demeter 4 Infra, Infragreen II, Eurofideme 3, Eurofideme 4, Effithermie, EnRciT, Infragreen IV, Paris Fonds Vert, Swen Impact Fund for Transition, swift 2 et Pearl Infrastructure Capital. Neuf de ces fonds sont labellisés GreenFin (CapÉnergie 3, Infragreen II, Demeter 4 Infra, Eurofideme 3, Eurofideme 4, Paris Fonds Vert, Infragreen IV, Pear Infrastructure Capital). L'Ircantec s'est engagée à hauteur de 232 millions d'euros dans les infrastructures vertes : au 31 décembre 2021, 158,2 millions d'euros ont déjà été investis.
- du fonds dédié « green bonds » : le montant de ses investissements dans des obligations vertes ou « green bonds » s'élève à 1 003,3 millions d'euros, soit 6,77 % de ses réserves ;
- d'un fonds dédié d'actions européennes géré par Mirova dont la stratégie d'investissement est axée sur les enjeux environnementaux et plus particulièrement l'innovation environnementale dans les domaines d'activités suivants : Énergies renouvelables, Transports propres, Efficacité énergétique, Gestion durable des déchets et de l'eau, Agriculture durable et Bâtiment vert. Le montant de ces investissements s'élève à 1 251,6 millions d'euros, soit 8,44 % des réserves.

Ces deux derniers fonds dédiés ont reçu le label Greenfin en 2020.

- de 7 fonds ouverts investis en action d'entreprises œuvrant en faveur de la TEE (énergies renouvelables, efficacité énergétique (bâtiments, industrie, transports)...) pour un montant total de 245.4 millions d'euros, dont l'un dispose du label Greenfin (Sycomore Éco-solutions).

Sur 2021, 65 millions d'euros ont été investis sur les fonds investis en actions sur la thématique TEE.

Au total, l'Ircantec est engagée à hauteur de 17,9 % de ses réserves pour le financement de la TEE.

- Un actionnariat particulièrement actif en faveur de la TEE et du climat.

Exercice des droits de vote.

Être un actionnaire actif est un levier pour encourager les entreprises à faire preuve de plus de transparence et les inciter à une meilleure gouvernance et à une meilleure prise en compte des impacts sociaux et environnementaux. Dans le cadre de sa politique de vote adoptée en 2013, l'Ircantec a décidé de s'engager notamment sur une rémunération des dirigeants socialement tolérable, l'indépendance et la féminisation des conseils d'administration, le soutien à la transition énergétique et écologique (TEE), ou encore la mise en place d'un dividende responsable. Par ailleurs, l'Ircantec organise depuis 2015 un suivi spécifique, avec l'appui d'un prestataire de conseil en vote, sur 30 entreprises de son portefeuille.

Chacune des résolutions proposées lors de ces trente assemblées générales est pilotée individuellement afin de garantir une application uniforme et cohérente des règles de vote.

Afin de suivre plus attentivement et de s'engager davantage dans l'accompagnement de la transition énergétique et écologique des entreprises, le contrôle du soutien à la TEE a été renforcé ces dernières années. Ainsi, la liste des 30 entreprises a été modifiée pour inclure les vingt premières participations de l'Ircantec, les cinq plus importants émetteurs de CO₂ et les cinq plus larges détenteurs d'actifs échoués. Cette évolution de la « Focus List » permet notamment de cibler des valeurs à enjeux pour la TEE présentes dans le portefeuille de réserves de l'Ircantec.

De plus, en amont de la campagne des assemblées générales, le service gestionnaire réalise avec l'appui du prestataire de conseil en vote et des sociétés de gestion une analyse de la stratégie TEE de plusieurs entreprises considérées à enjeux. Cette année, 14 entreprises ont fait l'objet de ce travail préalable. Sur les 14 entreprises suivies, 6 ont été jugées favorablement en termes de stratégie TEE tandis que pour 7 entreprises, il a été considéré que la stratégie n'était pas encore assez développée (un jugement « neutre » a également été donné).

Une lettre signée par le président du Régime a donc été adressée aux dirigeants des entreprises pour lesquelles l'Ircantec estime que la politique de transition n'est pas assez développée, tant au niveau de la stratégie que des résultats présentés. Le but de cette démarche est avant tout d'informer les sociétés dans la perspective que cela puisse leur être utile dans leurs réflexions actuelles et à venir sur ces enjeux. En 2021, la contribution à la TEE de ces 30 entreprises (« Focus List ») a été évaluée au travers de 178 résolutions. 60 d'entre elles ont fait l'objet d'un vote « contre » :

- des résolutions de validations de comptes sociaux ont été rejetées lorsque la stratégie TEE n'était pas assez engageante ;
- des résolutions de versements de dividende ont été refusées lorsque les investissements dans la TEE et la R&D étaient insuffisants ;
- certaines résolutions portant sur la rémunération des dirigeants ont été rejetées lorsque la structuration de la part variable n'impliquait pas de critères et indicateurs ESG ;
- des résolutions portant sur la réélection de dirigeants n'ont pas été approuvées lorsque la stratégie TEE a été évaluée comme insuffisante.

À noter qu'à partir de la saison 2022, l'Ircantec attendra des entreprises dont elle est actionnaire :

L'adoption d'une stratégie permettant de respecter le scénario de limitation du réchauffement climatique à 1,5°C avec validation par un organisme scientifique de type Science Based Targets ou de s'aligner avec une trajectoire de décarbonisation annuelle des émissions de gaz à effet de serre de 7 % en moyenne conformément à la trajectoire de décarbonisation du scénario 1,5°C du GIEC ;

- La mise en place d'objectifs quantitatifs de réduction des émissions de CO₂ pour l'ensemble des scopes des entreprises dans les secteurs à fort impact ;
- L'instauration de cibles intermédiaires (court, moyen et long termes) permettant de s'assurer d'une réduction suffisante des émissions de gaz à effet de serre afin de respecter les scénarios de réchauffement climatique 1,5°C ;
- Pour les sociétés concernées par l'activité d'extraction, production, exploitation du charbon, la mise en place d'un plan de sortie du charbon avant 2030, accompagné d'un plan de reconversion des activités et des salariés (transition juste). L'Ircantec veillera également à l'instauration d'un vote régulier sur la mise en œuvre de la stratégie climatique et sur une publication régulière d'une mise à jour de la stratégie climat conformément aux recommandations de la Task Force on climate related disclosure (TCFD).

De plus, les principales participations dans des sociétés financières impliquées dans des pratiques controversées comme le charbon thermique ou les énergies non conventionnelles et ne disposant pas d'un engagement de sortie seront désormais intégrées dans la Focus List.

Dialogue actionnarial en faveur du climat.

Le groupe d'engagement Climate Change Transition for Oil and Gas a discuté (entre mars 2018 et octobre 2020) avec 25 sociétés du secteur énergétique sur l'évaluation de leur exposition aux risques climatiques, la mise en œuvre des recommandations de la TCFD, l'adaptation aux réglementations climatiques ainsi que la structure de leurs futures dépenses d'investissement. L'Ircantec a été chef de file de l'initiative pour l'engagement avec Total.

L'initiative Climate Action 100+ (en lien avec les PRI), pour laquelle l'Ircantec est membre du comité de surveillance et supporter du dialogue avec une des majors pétrolières (Total) et co-lead auprès d'un énergéticien (Engie). Cette initiative questionne les plus importants émetteurs mondiaux sur leur gouvernance et leur stratégie au regard des risques et opportunités liés au climat, en intégrant notamment les aspects sociaux de la transition écologique et énergétique (transition juste).

En 2021, l'Ircantec s'est positionné avec d'autres investisseurs contre la résolution 14 de l'assemblée générale de Total du 28 mai qui énonçait son nouveau plan climat. En effet, le Net Zero Company Benchmark de CA100+ calculait que le plan de Total ne répondait pas aux exigences d'alignement avec l'Accord de Paris. Parmi les votes, 7,32 % ont voté contre et 9,90 % se sont abstenus.

L'Ircantec pilote également l'engagement avec Engie en qualité de co-chef de file. En 2020, Engie était la dernière entreprise de services des collectivités (Utilities) à ne pas avoir d'engagement d'émissions nettes zéro d'ici 2050. Entre novembre 2020 et avril 2021, plusieurs demandes ont été faites et les réponses apportées par la société ont été insatisfaisantes, conduisant les co-chefs de file à déposer une résolution. Le dialogue a continué et Engie a publié en mai 2021 une nouvelle stratégie climatique incluant un objectif net zéro à l'horizon 2045, tous Scopes inclus, répondant ainsi à la demande des

investisseurs formulée dès septembre 2020. L'engagement se poursuit pour que la société vise un alignement 1,5°C et non bien-dessous 2°C. Engie a également accepté de publier un rapport sur ses pratiques de lobbying climat, faisant ainsi preuve d'une plus grande transparence.

2. Croissance économique et solidaire, emploi (ODD 8 et 11).

L'Ircantec place l'Humain et le progrès social au centre de ses préoccupations. Elle accorde dès lors une attention particulière à l'emploi et au travail décent tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de création de valeur, aux conditions de vie décentes, notamment par l'accès au logement et à l'égalité des sexes, que ce soit au travers de ses investissements, de sa politique de vote ou de sa politique d'engagement actionnarial et institutionnel.

ODD 8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous :

- Cible 8.3 développement des TPE/ PME ;
- Cible 8.4 utilisation efficiente des ressources ;
- Cible 8.5 Plein emploi et travail décent ;
- Cible 8.9 tourisme durable.

- Soutien à l'emploi et à la croissance des territoires.

Par ses financements thématiques et d'impact, le régime vise à renforcer et consolider son engagement sociétal en favorisant le développement solidaire des territoires et les entreprises novatrices qui s'inscrivent dans une dynamique de croissance génératrice d'activités et d'emplois.

0,86 % des réserves de l'Ircantec sont dédiées au financement des PME/ETI françaises et/ou européennes. Les investissements cibles sont les entreprises réalisant moins de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires pour la partie dette, et moins de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires pour la partie investissement en capital.

Les investissements s'effectuent notamment à travers un fonds dédié, géré par Access Capital Partners. Au 31 décembre 2021, 95,7 millions d'euros ont été investis dans le cadre de ce fonds, soit 63% de l'engagement. La montée en charge des investissements s'effectuera sur plusieurs années.

Des fonds complémentaires permettent d'assurer une diversification de la poche et une exposition à des sous-jacents complémentaires : Meeschaert Capital Partners, Alter Equity 3P, Omnes Croissance 4, Alter Equity 3P II et Paris Fonds Vert.

Au total, l'Ircantec est engagée à hauteur de 201,6 millions d'euros sur ce financement des PME - ETI. Au 31 décembre 2021, 133,8 millions d'euros ont été investis, soit 67 % de l'engagement.

En outre, l'Ircantec est investie dans deux fonds consacrés à l'Économie sociale et solidaire (ESS) : à hauteur de 5 millions d'euros dans le fonds NovESS lancé par la Caisse des Dépôts et pour le même montant dans le fonds Finance et Solidarité d'Amundi.

Enfin, l'Ircantec apporte son soutien financier à des acteurs locaux dont les projets dynamisent les territoires et favorisent in fine leur croissance, au travers de deux fonds :

- un fonds de soutien aux acteurs du tourisme local (fonds Tourisme social investissement - TSI), dans lequel l'Ircantec s'est engagée à investir à terme 22,5 millions d'euros ; l'objectif est d'accompagner les opérateurs de tourisme social souhaitant rénover et/ou reconfigurer leurs équipements, en vue de maintenir un parc significatif de lits, favorisant ainsi le développement local et l'accès aux vacances pour tous ;
- un fonds de prêts désintermédiés pour les collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants, géré par Arkea, dont l'objectif est de permettre à ces collectivités de financer des projets d'investissement responsable et de long terme. Ce fonds a été créé en 2012, à un moment où le secteur bancaire se retirait du financement des collectivités locales. Ce fonds est totalement investi, pour un engagement maximum à hauteur 14,7 millions d'euros.

- Un engagement en faveur du travail décent et de la parité.

ODD 8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous :

- Cible 8.5 Plein emploi et travail décent ;
- Cible 8.7 Exploitation des enfants traite, travail forcé ;
- Cible 8.8 Droit et sécurité au travail.

ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles :

- Cible 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;
- Cible 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

L'Ircantec a investi dans le fonds « Mirova Women Leaders » à hauteur de 2 millions d'euros en 2019. Du fait de la taille restreinte du fonds, une autorisation spécifique a été donnée afin de porter le ratio d'emprise à 20 %, permettant ainsi d'accompagner le fonds dans son développement. La taille de cet investissement a vocation à augmenter en fonction des flux de souscription qui seront constatés sur ce fonds. Dans le cadre de cet accompagnement, la position dans le fonds Mirova Women leaders a été renforcée pour 7 millions d'euros en 2020.

La thématique d'investissement de ce fonds est la promotion des femmes pour renforcer l'égalité femmes-hommes, en particulier aux postes de direction. À travers ce fonds, Mirova espère avoir un impact sur la mixité à travers deux canaux :

- L'engagement : la société de gestion propose une politique d'engagement afin de diffuser les meilleures pratiques en matière d'égalité femmes-hommes au sein des entreprises dans lesquelles le fonds investit ;
- Un don à ONU Femmes France : Mirova a mis en place un partenariat avec le Comité ONU Femmes France. La société s'engage à leur reverser 5 % de leurs frais de gestion pour financer leurs actions en faveur de l'autonomisation des femmes.

Exercice des droits de vote.

Dans sa Charte ISR, l'Ircantec privilégie pour ses investissements les entreprises qui encouragent la parité entre les femmes et les hommes. L'Institution, par son exercice des droits de vote aux assemblées générales, incite donc les entreprises à s'inscrire dans une dynamique qui leur permettra de disposer, à moyen terme, d'un conseil d'administration composé d'une proportion significative de femmes, en sanctionnant les résolutions qui pourraient faire régresser le taux de féminisation, fixé à 40 %.

En 2021, l'Ircantec s'est opposée à 49 % des résolutions relatives aux nominations des administrateurs : 51 % des votes « contre » étaient dus à un taux de féminisation du Conseil d'administration trop faible.

Par ailleurs, l'Ircantec souhaite contribuer à ramener les rémunérations des dirigeants des grandes entreprises cotées à un niveau « maximum socialement tolérable ». En 2021, l'Ircantec s'est opposée à 81 % des résolutions relatives à l'attribution des dividendes contre 83 % en 2020.

S'agissant des résolutions relatives aux rémunérations des dirigeants, le taux d'opposition s'élève à 88 %, dont 32 % dus à une rémunération des dirigeants supérieure au maximum socialement tolérable.

Engagement institutionnel.

Fin novembre 2021, l'Ircantec a signé la déclaration d'investisseur en faveur de la transition juste. Portée par l'ICCR (Interfaith Center on Corporate Responsibility), l'Alliance des investisseurs pour les Droits Humains invitait ses membres à signer une déclaration pour souligner l'importance des questions de transition juste pour les investisseurs. Les principes suivants sont également rappelés, sur lesquels les investisseurs souhaitent engager les émetteurs :

- Fournir un travail décent (y compris les conditions de travail) ;
 - Offrir des opportunités équitables pour des emplois de qualité ;
 - Investir dans les communautés impactées ;
 - Faciliter la transparence et la responsabilité ;
 - Soutenir les politiques en faveur de la transition juste.
- Soutien à une croissance inclusive et solidaire.

ODD 11 Faire en sorte que villes et les établissements humains soient ouverts à tous, résilients et durables :

- Cible 11.1 Accès au logement décent ;
- Cible 11. C Bâtiments durables et résilients.

L'Ircantec investit pour un immobilier responsable. L'OPPCI Villiers Immobilier respecte la politique sociale de l'Ircantec en la matière selon quatre priorités, reconduites : logement intermédiaire, tourisme social, résidences étudiantes, établissement de santé et EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes). L'Ircantec est particulièrement attachée à ce que le patrimoine existant s'inscrive dans une démarche de développement durable qui vise notamment à l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments et de la qualité de vie des locataires ; L'OPPCI a reçu le label ISR en 2020.

L'Ircantec est également engagé à hauteur de 30 millions d'euros dans le fonds Immobilier Impact Investing dont la stratégie repose sur un portefeuille d'actifs de rendement et actifs à caractère social. Ce fonds a reçu le label ISR en 2021.

En outre, l'Ircantec est engagée dans deux fonds « viager » - Certivia (15 millions d'euros) et Certivia 2 (souscrit en 2019 pour 15,4 millions d'euros), afin d'apporter une solution à la baisse structurelle des revenus des personnes âgées et améliorer la vie quotidienne de ces dernières.

- Protection de la faune et de la flore terrestres (ODD 15).

L'Ircantec place la protection de la faune et de la flore terrestres au centre de ses préoccupations, en accordant une attention particulière à la préservation des écosystèmes terrestres au travers de ses investissements.

ODD 15 : Protection de la faune et de la flore terrestres :

- Cible 15.1 Préservation des écosystèmes terrestres ;
- Cible 15.2 Gestion durable des forêts.

L'Ircantec est ainsi investie dans le fonds dédié « Groupement forestier de Brèves » dans lequel ont déjà été investis 27 millions d'euros.

La Société Forestière assure la gestion du patrimoine forestier du groupement. Dans ce cadre, elle met en œuvre une gestion forestière socialement responsable et volontairement respectueuse de l'environnement. Dès 2001, la Société Forestière s'est d'ailleurs dotée d'un manuel de gestion forestière durable dont l'application est certifiée ISO 9001. Ce

manuel intègre les principales thématiques de l'analyse ESG : gouvernance, pilotage et organisation des relations avec ses clients et autres parties prenantes ainsi que mise en application de pratiques sylvicoles tenant compte des habitats et espèces remarquables. Le Groupement forestier de Brèves adhère à cette démarche en ayant signé la charte de gestion durable associée. De plus, pour le compte de l'Ircantec et de manière plus large sur la totalité des actifs de la Société Forestière, l'ensemble des forêts sont certifiés PEFC, première marque mondiale de certification de gestion durable qui s'attache à garantir que la gestion mise en œuvre permet le maintien des fonctions forestières sur le long terme.

Communiquer avec ses parties prenantes.

L'Ircantec poursuit ses actions de communication visant à rendre l'information accessible, transparente et compréhensible à tous. Des informations régulières sur la gestion financière et comptable sont diffusées dans les différents supports édités, notamment « Les Nouvelles de l'Ircantec » et « Le Point sur l'i ». En complément de ces supports, l'Ircantec organise et participe à plusieurs événements pour présenter notamment les résultats financiers et ISR de l'année précédente et sa démarche d'investisseur responsable. Dans un souci de transparence, l'Ircantec s'engage à mesurer et communiquer sur l'atteinte de ses objectifs en termes de réduction des émissions de son portefeuille dans son rapport annuel de durabilité. L'institution publie annuellement l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille des fonds dédiés sur son site Internet.

Une situation comptable excédentaire.

Le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2021 sont présentés en annexe du présent rapport.

En ce qui concerne le compte de résultat, les charges techniques de l'Ircantec se sont élevées à 3,587 milliards d'euros (+6,3 % par rapport à 2020) et sont essentiellement constituées du versement des prestations de retraite à hauteur de 3,503 milliards d'euros.

Ces charges sont couvertes par 4,346 milliards d'euros de produits techniques (+9,4 % par rapport à 2020), correspondant pour l'essentiel à 3,993 milliards d'euros de cotisations normales (+9,0 %), auxquelles s'ajoutent 255 millions d'euros de produits de compensations ainsi que 46 millions d'euros de cotisations rétroactives.

Les charges et les produits dégagent un résultat technique du régime excédentaire de 759 millions d'euros, contre 598 millions d'euros en 2020.

Les charges de gestion s'élèvent à 104 millions d'euros, y compris l'action sociale du régime pour 11 millions d'euros. Les produits d'action sociale totalisent 14 millions d'euros, comme en 2020. Le résultat d'exploitation atteint ainsi 668 millions d'euros, contre 510 millions d'euros en 2020.

L'excédent financier s'élève à 336 millions d'euros contre 361 millions d'euros de déficit financier en 2020. Cet écart important entre les deux exercices résulte essentiellement d'une provision pour dépréciation d'un fonds côté dédié faisant l'objet d'une forte moins-value latente au 31 décembre 2020. Le fonds GDR – Gestion dynamique du risque- qui héberge l'outil de couverture du portefeuille (« overlay ») a en effet concentré les moins-values du portefeuille dans le contexte exceptionnel de 2020. Ce résultat négatif contraste avec l'exercice 2021 où de nombreuses plus-values ont été réalisées sur l'exercice 2021 suite à la cession de valeurs mobilières de placement consécutivement aux décisions de gestion de l'Ircantec.

En intégrant la charge d'impôt de 3 millions d'euros, le résultat de l'exercice présente un excédent de 1 002 millions d'euros, contre 145 millions d'euros en 2020.

En ce qui concerne le bilan, l'exercice 2021 s'achève avec un total de 12,056 milliards d'euros (+7,9 %). À l'actif, ce montant correspond pour l'essentiel aux 11,160 milliards d'euros de titres de l'activité de placement (+7,1 % par rapport à 2020), aux 435 millions d'euros de créances de gestion technique et aux 409 millions d'euros de disponibilités à la clôture.

Le passif du bilan inclut principalement 10,537 milliards d'euros de réserves techniques du régime, le résultat positif de l'exercice 2021 de 1 002 millions d'euros ainsi que 217 millions d'euros de dettes de gestion technique.

Les comptes du régime ont été une nouvelle fois certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

Sommaire - Annexes statistiques.

• L'Ircantec et les principaux régimes de retraite	31
• Paramètres du régime	32
• Rétrospective sur 15 ans	32
• Cotisants et employeurs 2020	33
• Allocataires 2021	37
• Nouveaux retraités 2021	40
• Zoom sur les nouveaux retraités de droit direct hors capitaux uniques	41
• Glossaire	42
• Bilan 2021	43
• Compte de résultat 2021	44

• Annexes statistiques.

Encadré méthodologique :

- Les données disponibles les plus récentes concernant les cotisants sont celles de l'année 2020. La disponibilité de la totalité des données 2021 sera effective à partir du second semestre 2022. En effet, les employeurs du secteur public ont jusqu'au 31 janvier 2022 pour effectuer la déclaration de leurs cotisants (Depuis le 1^{er} janvier 2017, les employeurs du secteur privé et des EPIC ont obligation de déclarer leurs cotisants à l'Ircantec chaque mois et non plus annuellement). Les comptes individuels des affiliés sont ensuite mis à jour par l'Ircantec.
- Les données disponibles les plus récentes concernant les allocataires sont celles au 31 décembre 2021. Elles sont actualisées tous les mois et disponibles immédiatement.
- Un glossaire se trouve à la fin de cette annexe.
- Certaines de ces données sont mises à disposition en open data : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques/open-data-cnracl-et-ircantec>

Le régime de l'Ircantec s'applique, d'une part, aux salariés des employeurs relevant de son champ d'application et, d'autre part, aux élus des collectivités territoriales.

Le régime est complémentaire de la Sécurité sociale pour les salariés et depuis le 1^{er} janvier 2013 pour les élus. Avant le 1^{er} janvier 2013, l'affiliation au régime général pour l'élu se faisait uniquement s'il avait cessé son activité professionnelle pour exercer un mandat.

Le champ d'application de l'Ircantec a été modifié par l'article 51 de la loi du 21 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite français. Celui-ci modifie le critère d'affiliation entre l'Ircantec et l'Agirc-Arrco. À partir du 1^{er} janvier 2017, le critère d'affiliation pour les nouveaux embauchés repose sur la nature juridique du contrat de travail et non plus sur la nature juridique de l'employeur. Ainsi, les nouveaux contrats de droit public sont affiliés à l'Ircantec et les nouveaux contrats de droit privé à l'Agirc-Arrco, quelle que soit la nature juridique de l'employeur.

Composition du Conseil d'administration de l'Ircantec au 31 décembre 2021.

33 membres - président : Christophe Iacobbi - vice-président : Philippe Sebag.

	Titulaires	Suppléants
Administrateurs représentant les bénéficiaires (15).		
CGT	Olivier BLAMANGIN Magali TARDIEU Jean-Marc ARRIGHI	Valérie HONG Maria del Carmen ESCRIBANO OBEJO
CFDT	Annie CATELAS Catherine KAPPLER Damien LEROUX	Sabine CAGNON Maryline LECAMPION Jean-Christophe SALUSTE
FO	Philippe SOUBIROUS Jean-Christophe COUVY	Valérie GAILLARD Éric PERETTI
UNSA	Frédéric TISLER Nathalie LAMBERT	Alexandra BRANDINI-BRÉMONT Dalila OUARI
FSU	Érick STAËLEN	Évelyne LAFOURCADE
UNSFPA	Pascal VALIAMIN	Véronique AMIEL
CFTC	Didier LENFANT	Laure LABOURDETTE
CFE-CGC	Philippe SEBAG	Jean-Emmanuel ROUGIER
FA-FPT	Laurence GÉRARD	Pascal CARRETEY
Administrateurs représentant les ministères employeurs (8).		
Ministère de l'Éducation nationale,	Michel MAUGER Clément BOISNAUD	Emmanuelle WALRAET Michel BLANC
Ministère de l'Intérieur	Marianne-Frédérique PUSSIAU	Bertrand POULIZAC
Ministère de l'Agriculture	Béatrice CAILLON	Bernard VEYRAC
Ministère des Armées	Pierre-Arnaud COURREGES	Catherine THEILLER

	Titulaires	Suppléants
Ministère de la Culture et de la Communication	Thouraya ELM'SELMI	Alexis HEBER-SUFFRIN
Ministère des Affaires sociales	Danielle METZEN-IVARS	Virginie LANTENOIS
Ministère de l'Économie et des finances	Antoine LEFEUVRE	Sophie DE CASTELNAU

Administrateurs représentant les collectivités territoriales (4).

Association des maires de France	Murielle FABRE Christophe IACOBBI	Isabelle HELIOT-COURONNE Romain MARCHAND
Association des régions de France	Jean-Luc GIBELIN	Hicham BOUJLILAT
Assemblée des départements de France	Olivier RICHEFOU	Christelle HIVER

Administrateurs représentant la fonction publique hospitalière (4).

Fédération hospitalière de France,	Jean-Pierre CAZENAVE Pascale MOCAER Christine RATINEAU Agnès KLEIN FEILLENS	Audrey LAFONT-VATAN Éric SIMON
------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Administrateurs personnalités qualifiées (2).

Jean FERRANDI – Sophie MANTEL

L'Ircantec et les principaux régimes de retraite.

Le tableau ci-dessous permet de situer l'Ircantec parmi des régimes qu'il complète ou auxquels il s'apparente tant dans le fonctionnement que dans la vocation. Néanmoins, provenant de diverses sources dont les modalités de comptage peuvent différer, les éléments y figurant ne peuvent être rigoureusement comparés.

Tableau des chiffres clés de la retraite en 2020.

	Cotisants (en millions)	Cotisations (en milliards d'euros)	Bénéficiaires vieillesse (en millions) ¹		Prestations (en milliards d'euros)	Âge moyen
			Droits directs	Droits dérivés		
Régime général des salariés (1)	19,43	104,04	14,03	0,72	129,47	62 ans et 10 mois
Fonction publique État (2)	2,05	57,23	1,87	0,46	55,97	59 ans et 10 mois ²
CNRACL (3)	2,20	21,98	1,12	0,10	22,02	61 ans et 10 mois
AGIRC-ARRCO (4)	18,87	75,86	12,03 ³	3,00 ⁴	82,79	62 ans et 8 mois
RAFP (5)	4,50	1,92	non connu	non connu	0,39	non connu
Ircantec (6)	2,91	3,66	1,93	0,26	3,35	64 ans 10 mois ⁵

Sources :

(1) chiffres du régime général et abrégé statistique de la branche retraite - année 2020 (modification du champ, intègre les indépendants).

(2) abrégé statistique et Compte d'affectation spécial Pensions - année 2020.

(3) rapport annuel et recueil statistique de la CNRACL - année 2020.

(4) chiffres clés de l'AGIRC-ARRCO - année 2020.

(5) Rapport annuel du RAFP - année 2020.

(6) Rapport d'activité de l'Ircantec - année 2020.

1 Le risque invalidité n'est pas comptabilisé.

2 Il s'agit de l'âge moyen des pensions civiles et militaires (62 ans et 3 mois pour les pensions civiles et 46 ans pour les pensions militaires)

3 Les personnes titulaires d'une retraite directe et d'une pension de réversion sont comptabilisées à la fois dans la colonne « droits directs » et « droits dérivés ».

4 Les personnes titulaires d'une retraite directe et d'une pension de réversion sont comptabilisées à la fois dans la colonne « droits directs » et « droits dérivés ».

5 L'âge moyen est élevé en raison des liquidations d'élus, plus tardives.

Paramètres du régime.

Taux de cotisation.

La réforme de 2008 a conduit à des évolutions paramétriques et réglementaires afin de garantir l'équilibre du régime sur le long terme. Ainsi, entre 2010 et 2017, les taux théoriques de cotisation pour la tranche A sont passés de 4,5 % à 5,6 %. Pour la tranche B, le taux a évolué de 14 % à 15,6 %. Le pourcentage d'appel reste inchangé à 125 %.

Tableau des taux de cotisation.

Années	Taux de cotisation théorique		% d'appel	Taux de cotisation effectif	
	Tranche A	Tranche B		Tranche A	Tranche B
2010	4,50%	14,00%	125%	5,63%	17,50%
2011	4,55%	14,08%	125%	5,69%	17,60%
2012	4,70%	14,24%	125%	5,88%	17,80%
2013	4,90%	14,44%	125%	6,13%	18,06%
2014	5,07%	14,68%	125%	6,34%	18,36%
2015	5,28%	15,00%	125%	6,60%	18,76%
2016	5,44%	15,28%	125%	6,80%	19,10%
Depuis 2017	5,60%	15,60%	125%	7,00%	19,50%

Données open data : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques/open-data-cnracl-et-ircantec>

Calcul de la retraite.

Calcul de la cotisation = Assiette de cotisation multipliée par le Taux théorique de cotisation le tout multiplié par le % d'appel.

Calcul des points de retraite = Assiette de cotisation multipliée par le Taux théorique de cotisation le tout divisé par le Salaire de référence de l'année.

Calcul de l'allocation (si le nombre de points est supérieur ou égal à 300) = Nombre total de points de retraite acquis multiplié par la Valeur du point au moment du paiement.

Calcul du capital unique (si le nombre de points est inférieur à 300) = Nombre total de points de retraite acquis multiplié par le Salaire de référence de l'année précédant la liquidation des droits.

Valeur du point et salaire de référence.

Pour l'année 2021, la valeur du point de l'Ircantec est fixée à 0,48705 euro, soit une hausse de 0,4 % par rapport à la valeur 2020.

Le rendement réel du régime, fixé pour l'année 2017 à 7,75 % par les textes de la réforme paramétrique du régime de 2008, a été conservé sur la période 2018-2021 par délibération du Conseil d'administration, dans le cadre du 1^{er} plan quadriennal. Ainsi, le salaire de référence a été porté à 5,028 euros à partir du 1^{er} janvier 2021, contre 5,008 euros en 2020, soit une hausse de 0,4 %.

En savoir +

À l'instar du régime général, la valeur du point est revalorisée annuellement sur la base d'un coefficient égal à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les 12 derniers mois et telle que publiée par l'Insee.

Données open data : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques/open-data-cnracl-et-ircantec>

Rétrospective sur 15 ans.

Une augmentation moyenne de l'effectif cotisant de 1,4 % par an.

Entre 2005 et 2020, l'effectif cotisant a augmenté de 23,1 %, soit en moyenne 1,4 % par an. Cette croissance, plus soutenue entre 2005 et 2014, est liée aux politiques d'emploi (emplois aidés, décentralisation). Par ailleurs, lors des années d'élections (2008, 2014 et 2020), le renouvellement des conseils municipaux engendre un accroissement artificiel du nombre de contrats, les élus sortants et les élus entrants étant comptabilisés dans le même exercice de cotisation (en cas de non-renouvellement de l' élu sortant). En 2020, 2 969 100 affiliés ont cotisé à l'Ircantec (dont 64,1 % de femmes). Cet effectif est en hausse de 1,9 % par rapport à 2019.

Une augmentation des allocataires plus régulière que celle des cotisants, au rythme de 2,1 % par an.

Entre 2005 et 2020, l'augmentation du nombre d'allocataires a été un peu plus forte que celle des cotisants : +36,6 % soit en moyenne 2,1 % par an. Cette hausse est liée notamment à l'allongement de l'espérance de vie et à une augmentation des départs à la retraite (les générations du baby-boom ont en effet liquidé leurs droits sur cette période, cet effet étant renforcé par la baisse du taux de non-recours). Entre 2020 et 2021, cette augmentation a été de +1,8 % ; le nombre de retraités passant de 2 193 500 à 2 232 900 sur cette période, dont 64,2 % de femmes.

1,4 cotisant pour 1 retraité.

Sur les quinze dernières années, le rapport démographique du régime est resté relativement stable, à un niveau proche de 1,5. Néanmoins, ce rapport connaît une lente baisse depuis 2015. Les hausses observées sur les périodes 2007-2008 et 2014 s'expliquent par les fortes croissances de l'effectif cotisant sur ces mêmes périodes (principalement liées au renouvellement des élus en année d'élections municipales). En 2020, la hausse des cotisants principalement due aux élections municipales compense la hausse du nombre des retraités. De ce fait, le rapport démographique est stable par rapport à 2019 et s'établit à 1,35.

Tableau de l'évolution des effectifs des cotisants par rapport aux pensionnés et rapport démographique.

Années	Cotisants	Pensionnés	Rapport démographique
2002	2 408 584	1 501 704	1,60
2003	2 422 763	1 526 580	1,59
2004	2 399 032	1 565 500	1,53
2005	2 412 849	1 605 516	1,50
2006	2 493 689	1 652 112	1,51
2007	2 634 334	1 698 549	1,55
2008*	2 747 756	1 777 388	1,55
2009	2 733 664	1 821 526	1,50
2010	2 772 091	1 856 742	1,49
2011	2 800 761	1 881 122	1,49
2012	2 792 688	1 900 400	1,47
2013	2 864 929	1 923 862	1,49
2014*	3 002 171	1 972 412	1,52
2015	2 909 302	2 004 726	1,45
2016	2 930 157	2 034 259	1,44
2017	2 940 428	2 066 381	1,42
2018	2 916 894	2 099 867	1,39
2019	2 913 552	2 139 180	1,36
2020*	2 969 135	2 193 473	1,35

2008, 2014 et 2020, année d'élections municipales.

Données open data : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques/open-data-cnracl-et-ircantec>

Cotisants et employeurs 2020.

Une hausse des cotisants 2020 portée par la fonction publique hospitalière et les élus.

En 2020, 2 969 100 affiliés ont cotisé à l'Ircantec, soit une hausse de 1,9 % par rapport à 2019. Cette hausse est portée par les nombreux recrutements de contractuels durant la crise sanitaire dans la fonction publique hospitalière (+6,9 %), pour faire face à la pénurie de personnel titulaire, et par le renouvellement des élus locaux après les élections municipales de juin 2020 (en cas de non-réélection, deux élus sont comptabilisés pour un même mandat sur l'année). À l'inverse, les fonctions publiques d'État et territoriale ont vu leur effectif décroître (respectivement -4,8 % et -3,8 %), d'une part, par la baisse d'activité du fait des confinements durant la crise sanitaire (principalement dans l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, les communes et les établissements publics non spécialisés), et, d'autre part, par la baisse de l'emploi aidé. À cela s'ajoute l'impact de l'affiliation des nouveaux contrats de droits privés à l'Agirc-Arrco suite à la clarification du critère de délimitation des champs d'application respectifs de l'Ircantec et de l'Agirc-Arrco issue de l'article 51 de la loi du 20 janvier 2014. Les assiettes de cotisation déclarées augmentent de 3,7 % pour atteindre 43,4 milliards d'euros, soit une assiette moyenne par affilié de 14 630 euros (+1,7 % par rapport à 2019).

Une forte concentration des cotisations sur peu d'employeurs.

En 2020, 55 400 employeurs ont déclaré des cotisants affiliés au régime :

- la fonction publique territoriale représente 86 % des employeurs et déclare des salariés et des élus de communes et établissements publics communaux ;
- la fonction publique d'État représente 5 % des employeurs et déclare des salariés des ministères et établissements publics nationaux ;
- la fonction publique hospitalière représente 4 % des employeurs et déclare des salariés d'hôpitaux et d'établissements médico-sociaux ;
- le secteur parapublic représente 5 % des employeurs et déclare des affiliés d'établissements publics à caractère industriel et commercial, d'entreprises publiques ou semi-publiques ainsi que des associations.

Un grand nombre d'employeurs déclare très peu d'affiliés et certains employeurs spécifiques déclarent un nombre important de cotisants. Ainsi, la moitié des cotisations du régime est versée par moins de 1 % des organismes.

Répartition des cotisants par famille d'employeurs (description du graphique).

- Autres employeurs : 7,5 %.
- État : 26,7 %.
- Collectivités territoriales (salariés) : 35,2 %.
- Collectivités territoriales (élus) : 9,9 %.
- Collectivités hospitalières : 20,7 %.

Répartition des assiettes de cotisation par famille d'employeurs (description du graphique).

- Autres employeurs : 15,7 %.
- État : 23,8 %.
- Collectivités territoriales (salariés) : 27,0 %.
- Collectivités territoriales (élus) : 4,2 %.
- Collectivités hospitalières : 29,2 %.

Données open data : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques/open-data-cnracl-et-ircantec>

Près d'un quart de l'effectif cotisant en Île de France.

L'Île de France est de loin la première région d'affiliation puisqu'elle représente environ un quart de l'effectif cotisant. Ceci s'explique par la présence dans cette région des organismes relevant de l'État (ministères, établissements publics nationaux), des sièges des grands établissements publics ou parapublics, mais également de nombreux hôpitaux, employant un nombre important de personnes relevant de l'Ircantec.

Tableau de la répartition des cotisants par départements.

Nombre de cotisants	Départements
Inférieur à 10 000	Lozère, Territoire de Belfort, Corse du Sud, Haute Corse, Creuse, Cantal, Ariège, Haute Marne, Hautes Alpes, Meuse, Alpes de Haute Provence, Gers, Tarn et Garonne, Haute Loire, Lot, Indre, Ardennes, Haute Saône.
De 10 000 à 20 000	Mayenne, Aube, Nièvre, Hautes Pyrénées, Corrèze, Aveyron, Orne, Jura, Cher, Lot et Garonne, Charentes, Loir et Cher, Haute Vienne, Deux Sèvres, Ardèche, Yonne, Allier, Eure et Loir, Tarn, Vosges, Vienne, Doubs, Aude, Ain, Marne, Savoie, Landes, Aisne, Sarthe, Drôme, Vaucluse, Somme
De 20 000 à 30 000	Manche, Dordogne, Eure, Côte d'Or, Pyrénées Orientales, Indre et Loire, Oise, Loiret, Saône et Loire, Loire, Haut Rhin, Seine Saint Denis, Haute Savoie, Puy de Dôme, Val d'Oise, Pyrénées Atlantiques, Vendée, Meurthe et Moselle, Maine et Loire, Calvados, Gard, Côtes d'Armor.
De 30 000 à 50 000	Moselle, Val de Marne, Morbihan, Charentes Maritimes, , Ille et Vilaine, Essonne, Seine et Marne, Bas Rhin, Finistère, Alpes Maritimes, Seine Maritime, Hauts de Seine, DOM TOM, Yvelines, Haute Garonne, Loire Atlantique, Isère, Pas de Calais, Var, Hérault, Rhône.
Supérieur à 50 000	Gironde, Bouches du Rhône, Nord, Paris.

Salariés et élus, deux profils démographiques très différents.

Les deux populations de l'Ircantec ont des profils démographiques très différents :

- Les salariés sont jeunes du fait d'un turnover très important sur des périodes courtes et majoritairement de début de carrière avec près de la moitié des cotisants âgé de moins de 36 ans. La part des femmes est de 67 %. Pour les hommes, l'âge moyen est de 37 ans et 10 mois et pour les femmes l'âge moyen est de 38 ans.
- Les élus locaux sont âgés en moyenne de 57 ans et 11 mois. Les moins de 40 ans représentent 8,5 % de cette population et les plus de 65 ans représentent près de 29,7 %. La part des femmes est de 38,3 %. Pour les hommes, l'âge moyen est de 59 ans et 3 mois et pour les femmes l'âge moyen est de 55 ans et 6 mois.

Tableau de la pyramide des âges des cotisants salariés.

Âge	Hommes	Femmes
15	81	28
16	1 465	1 167
17	4 970	5 417
18	15 948	21 644
19	24 427	39 423
20	27 498	48 807
21	28 358	54 337
22	28 703	59 503
23	29 330	61 422
24	30 363	60 860
25	29 802	57 420
26	28 047	52 299
27	26 715	48 591
28	25 851	46 986
29	23 991	44 090
30	22 558	42 240
31	21 034	40 991
32	20 369	40 332
33	18 925	39 473
34	18 166	39 011
35	17 586	37 606
36	16 504	36 840
37	16 002	35 919
38	16 530	37 647
39	16 274	37 317
40	16 491	37 735
41	15 678	35 726
42	15 553	34 712
43	15 436	34 803
44	14 858	34 006
45	15 226	34 749
46	15 830	36 292
47	15 880	37 894
48	16 210	37 371
49	15 682	36 281
50	14 857	34 896
51	14 326	33 446
52	13 762	32 310
53	13 439	31 799
54	13 786	32 047
55	13 317	31 146
56	13 441	30 630
57	12 992	29 469
58	12 321	27 811
59	12 291	26 957
60	11 919	25 258
61	11 032	24 171
62	10 015	21 098
63	8 056	13 534
64	7 126	10 718
65	6 303	8 695
66	5 339	6 605
67	4 065	4 515
68	3 147	3 105
69	2 583	2 313

Âge	Hommes	Femmes
70	2 300	1 777
71	2 014	1 350
72	1 709	1 009
73	1 370	783
74	1 040	604
75	608	316
plus de 75 ans	1 692	769

Tableau de la pyramide des âges des cotisants élus.

Âge	Hommes	Femmes
15	0	0
16	0	0
17	0	0
18	14	5
19	44	39
20	75	58
21	110	71
22	111	77
23	129	106
24	148	111
25	245	146
26	287	184
27	338	237
28	421	280
29	471	342
30	543	392
31	628	562
32	768	643
33	853	782
34	970	892
35	1 154	1 055
36	1 319	1 250
37	1 473	1 328
38	1 631	1 572
39	1 894	1 762
40	2 146	2 003
41	2 131	2 128
42	2 376	2 234
43	2 546	2 431
44	2 686	2 427
45	3 011	2 541
46	3 333	2 929
47	3 669	3 148
48	4 028	3 307
49	3 916	3 235
50	4 011	3 261
51	3 859	3 201
52	3 882	3 086
53	3 904	3 078
54	4 088	3 159
55	4 308	3 094
56	4 481	3 091
57	4 606	3 104
58	4 847	3 153
59	5 237	3 167
60	5 545	3 308
61	5 938	3 388
62	5 889	3 373
63	6 272	3 342
64	6 250	3 220
65	6 259	3 219
66	6 328	3 057
67	6 351	3 023
68	6 411	2 924
69	6 106	2 603
70	5 902	2 517

Âge	Hommes	Femmes
71	5 854	2 342
72	5 440	2 196
73	5 205	1 979
74	4 247	1 656
75	2 602	977
plus de 75 ans	8 850	2 939

Allocataires 2021.

2,23 millions d'allocataires du régime à fin décembre 2021.

En 2021, 2 232 900 retraités ont perçu une allocation du régime, soit une augmentation de 1,8 % par rapport à 2020.

Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 du relèvement des seuils de périodicité de paiement prévu par la réforme de 2008, il faut désormais avoir acquis au moins 300 points pour percevoir une allocation en rente (au lieu de 100 auparavant).

La périodicité de paiement est :

- Annuelle entre 300 et 999 points
- Trimestrielle entre 1 000 et 2 999 points
- Mensuelle à partir de 3 000 points.

En dessous de 300 points, un capital unique est versé par l'Ircantec.

Tableau de la répartition des allocataires (en nombre) par sexe et par périodicité de paiement.

Paiements	Hommes	Femmes	Total	%
Annuelle	322 600	588 500	911 100	40,8
Trimestrielle	287 700	505 000	892 700	35,5
Mensuelle	189 400	339 700	529 100	23,7

Données open data : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques/open-data-cnracl-et-ircantec>

Des écarts de pension expliqués par l'hétérogénéité des carrières.

Les femmes représentent près des deux tiers des allocataires du régime. Elles bénéficient en moyenne de 2 600 points contre 4 235 points pour les hommes, soit respectivement une pension annuelle de 1 266 euros et 2 063 euros. Ces derniers liquident donc en moyenne 1,6 fois plus de droits que les femmes.

Tableau de la pension moyenne (en euro) par sexe et par périodicité de paiement.

Paiements	Hommes	Femmes
Annuelle	239	224
Trimestrielle	668	690
Mensuelle	7 288	3 927

Les élus représentent 9,3 % des allocataires (206 500) et comptent un peu plus d'un tiers de femmes. Ils ont en moyenne acquis 2 015 points, soit une pension moyenne annuelle de 981 euros, bien plus faibles que ceux des salariés avec 3 305 points pour une pension annuelle de 1 610 euros. Néanmoins, leur durée moyenne de cotisation est plus longue que les salariés : 14 ans et 3 mois (soit un peu plus de deux mandats municipaux) contre 9 ans et 9 mois pour les salariés.

Les allocataires de droit direct, au nombre de 1 974 900, représentent 88,4 % de l'ensemble des allocataires, dont 61,5 % de femmes (contre 84,4 % pour les allocataires de droit dérivé).

Compte tenu du taux de réversion de 50 % en vigueur dans le régime, le nombre de points moyens des retraités de droits direct est près de deux fois supérieur à celui des retraités de droit dérivé avec respectivement 3 344 points (soit une pension annuelle de 1 629 euros) et 1 975 points (962 euros).

Données open data : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques/open-data-cnracl-et-ircantec>

Une durée de carrière moyenne de 10 ans et 2 mois.

La durée moyenne de cotisation dans le régime est de 10 ans et 2 mois. Elle est relativement homogène entre hommes et femmes et augmente avec la périodicité de paiement : de 4 ans et 8 mois pour les bénéficiaires d'une allocation annuelle à 9 ans et 1 mois pour les bénéficiaires d'une allocation trimestrielle, et enfin 21 ans et 3 mois pour les bénéficiaires d'allocation mensuelle. Près des deux tiers ont cotisé 10 ans ou moins et un peu plus de 6 % des allocataires ont totalisé au moins 30 ans de services à l'Ircantec.

Un âge moyen de 74 ans pour les allocataires de droit direct et 80 ans et 6 mois pour les allocataires de droit dérivé

Environ 28 % des allocataires ont 80 ans et plus. Pour les allocataires de droit dérivé, cette part est de 56,1 % (46,1 % pour les hommes et 58 % pour les femmes) et de 24 % pour les allocataires de droit direct (22,8 % pour les hommes et 24,8 % pour les femmes).

Tableau de la pyramide des âges des allocataires de droit direct (en nombre).

Âge	Hommes	Femmes
moins de 50	-	-
50	-	-
51	-	-
52	-	-
53	-	-
54	-	-
55	6	2
56	13	9
57	22	17
58	34	34
59	192	87
60	3 427	2 444
61	7 004	6 477
62	17 268	33 399
63	23 263	43 116
64	27 573	49 634
65	30 621	53 182
66	32 815	55 601
67	36 732	60 612
68	37 479	61 086
69	38 311	60 241
70	38 395	58 998
71	40 014	59 962
72	40 503	58 472
73	40 371	59 930
74	39 499	57 191
75	35 359	52 482
76	25 360	38 031
77	24 491	36 306
78	24 538	35 777
79	22 742	31 444
80	18 919	27 104
81	18 398	26 963
82	17 868	27 274
83	16 738	25 759
84	15 014	23 735
85	13 806	22 301
86	12 402	20 420
87	11 247	19 112
88	9 499	16 985
89	8 346	15 672
90	6 664	13 620
91	5 600	12 168
92	4 415	10 273
93	3 757	9 050
94	3 042	7 811
95	2 360	6 452
96	1 924	4 972
97	1 308	3 720
98	859	2 697
99	528	1 997
100	377	1 366
plus de 100	342	1 498

Tableau de la pyramide des âges des allocataires de droit dérivé (en nombre).

Âge	Hommes	Femmes
moins de 50	157	511

Âge	Hommes	Femmes
50	49	133
51	63	212
52	58	229
53	63	246
54	83	302
55	116	475
56	182	617
57	187	774
58	225	962
59	286	1 134
60	328	1 324
61	362	1 630
62	489	1 852
63	546	2 155
64	611	2 361
65	700	2 664
66	857	3 146
67	909	3 345
68	939	3 830
69	1 053	4 327
70	1 102	4 614
71	1 318	5 114
72	1 429	5 587
73	1 473	6 133
74	1 512	6 648
75	1 564	6 718
76	1 168	5 707
77	1 275	5 980
78	1 310	6 354
79	1 270	6 366
80	1 177	6 150
81	1 271	6 721
82	1 343	7 266
83	1 444	7 526
84	1 369	7 700
85	1 310	8 038
86	1 286	8 180
87	1 294	8 275
88	1 196	8 104
89	1 213	8 189
90	1 104	7 868
91	916	7 787
92	738	6 821
93	698	6 026
94	585	5 178
95	470	4 531
96	369	3 546
97	283	2 735
98	208	1 966
99	128	1 502
100	89	1 001
plus de 100	87	1 152

Données open data : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques/open-data-cnracl-et-ircantec>

La moitié des allocations concentrée sur 5 % des bénéficiaires.

En 2021, le nombre de points moyen par retraité est de 3 186 (soit 1 552 euros de pension annuelle), en progression de 1,8 % par rapport à 2020.

La moitié des allocataires a acquis moins de 1 009 points (soit 491 euros de pension annuelle) ; ils perçoivent ainsi 8,2 % des allocations versées aux pensionnés du régime.

En revanche, 20,1 % des allocataires détiennent au moins 3 000 points, soit une retraite au moins égale à 1 461 euros par an (122 euros payé mensuellement).

La moitié des points payés sont détenus par moins de 5 % des allocataires bénéficiant des prestations les plus élevées. Ces 109 340 allocataires ont acquis au moins 11 400 points (5 552 euros de pension annuelle).

Les départements du littoral français attirent le plus les allocataires de l'Ircantec.

Comme pour les retraités du régime général, les régions qui concentrent le plus grand nombre d'allocataires de l'Ircantec sont les régions Île-de-France avec 13,5 % des effectifs et Auvergne-Rhône-Alpes avec 11,9 % des allocataires. Enfin, 1,5 % des allocataires résident à l'étranger ou dans les TOM.

Tableau de la répartition géographique des allocataires.

Nombre de cotisants	Départements
Moins de 10 000	Lozère, Territoire de Belfort, Corse du Sud, Haute Corse, Creuse, Cantal, Ariège, Haute Marne, Hautes Alpes, Meuse, Alpes de Haute Provence, Gers, Tarn et Garonne, Haute Loire, Lot, Indre, Ardennes, Haute Saône
De 10 000 à 20 000	Mayenne, Aube, Nièvre, Hautes Pyrénées, Corrèze, Aveyron, Orne, Jura, Cher, Lot et Garonne, Charentes, Loir et Cher, Haute Vienne, Deux Sèvres, Ardèche, Yonne, Allier, Eure et Loir, Tarn, Vosges, Vienne, Doubs, Aude, Ain, Marne, Savoie, Landes, Aisne, Sarthe, Drôme, Vaucluse, Somme
De 20 000 à 30 000	Manche, Dordogne, Eure, Cote d'Or, Pyrénées Orientales, Indre et Loire, Oise, Loiret, Saône et Loire, Loire, Haut Rhin, Seine Saint Denis, Haute Savoie, Puy de Dôme, Val d'Oise, Pyrénées Atlantiques, Vendée, Meurthe et Moselle, Maine et Loire, Calvados, Gard, Côtes d'Armor
Plus de 30 000	Moselle, Val de Marne, Morbihan, Charentes Maritimes, Ille et Vilaine, Essonne, Seine et Marne, Bas Rhin, Finistère, Alpes Maritimes, Seine Maritime, Hauts de Seine, DOM-TOM, Yvelines, Haute Garonne, Loire Atlantique, Isère, Pas de Calais, Var, Hérault, Rhône, Gironde, Bouches du Rhône, Nord, Paris

Nouveaux retraités 2021.

232 900 nouveaux retraités en 2021

En 2021, le nombre de nouveaux retraités est en baisse de 5,6 % par rapport à 2020. Cette baisse est la combinaison de deux effets opposés : d'une part, le nombre de nouveaux retraités salariés (218 400) est en hausse de 2,4 % par rapport à 2020 et, d'autre part, le nombre de nouveaux retraités élus a été divisé par un peu plus de deux par rapport à 2020 passant de 33 400 (année d'élections municipales) à 14 500 en 2021 (année d'élections départementale et régionale).

Parmi ces nouveaux retraités, 53 % (123 500) ont perçu un capital unique en 2021, contre 47,6 % en 2020. Quant aux 109 400 nouveaux retraités percevant une pension sous forme de rente, 45 % bénéficient d'une allocation annuelle, 33 % d'une allocation trimestrielle, et 22 % d'une allocation mensuelle.

Tableau de la répartition des nouveaux retraités par sexe et par périodicité de paiement.

Paielements	Hommes	Femmes
Capital unique	47 300	76 200
Annuel	19 200	30 100
Trimestriel	13 000	22 900
Mensuel	9 200	15 000

Données open data : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques/open-data-cnracl-et-ircantec>

Les nouveaux retraités bénéficient en moyenne de 1 726 points.

Le nombre de points moyens des nouveaux retraités est de 1 726 contre 1 840 en 2020, soit une baisse de 6,2 %.

Ce nombre de points moyen est de 2 127 pour les hommes, en baisse de 6,3 % par rapport à 2020. Les femmes totalisent, quant à elles, 1 479 points en moyenne, en baisse de 3,6 % par rapport à 2020. L'écart entre les hommes et les femmes diminue en 2021 avec 43,8 % contre 47,9 % en 2020 après une seule année de hausse en 2020 parmi les dernières années ;

2020 étant en effet une année atypique et ce, en raison des départs à la retraite d'élus plus importants que les autres années. Les élus partis à la retraite en 2021 sont majoritairement des hommes (62,2 %) dont la moyenne de points est de 1 700, plus faible que celle des hommes salariés (2 175). C'est également le cas pour les femmes : les élues ont acquis en moyenne 1 100 points à la liquidation contre 1 494 points pour les salariées.

Données open data : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques/open-data-cnracl-et-ircantec>

Une forte concentration des droits sur un faible nombre de nouveaux retraités.

Les 10,4 % de nouveaux retraités bénéficiant d'une pension mensuelle représentent à eux seuls les trois quarts des droits liquidés en 2021. En revanche, les nouveaux retraités ayant acquis moins de 300 points (avec versement sous forme de capital unique) ne totalisent que 2,5 % de l'ensemble des points liquidés.

Enfin, les nouveaux retraités qui disposent d'au moins 10 000 points (7 000 personnes, soit 3 % de l'ensemble des effectifs) concentrent 52,4 % des points.

Données open data : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques/open-data-cnracl-et-ircantec>

Zoom sur les nouveaux retraités de droit direct, hors capitaux uniques.

Hors capitaux uniques, le nombre de nouveaux retraités percevant une pension de droit direct s'élève à 107 000, en baisse de 15,8 % par rapport à 2020.

Un âge moyen à la liquidation en baisse à 63 ans et 11 mois.

L'âge moyen de ces nouveaux allocataires de droit direct est de 63 ans et 11 mois, soit une baisse de 11 mois par rapport à 2020. Cette baisse s'explique par les nombreuses liquidations d'élus en 2020 à la suite des élections municipales qui partent à la retraite en moyenne plus tardivement que les salariés. En 2021, ils sont partis en moyenne à 67 ans et 9 mois contre 63 ans et 6 mois pour les salariés. Les hommes partent, en moyenne plus tard à la retraite que les femmes, avec un âge moyen de départ à 64 ans et 5 mois pour les premiers et 63 ans et 7 mois pour les secondes.

La part des départs à la retraite avant 62 ans continue de diminuer et représente, en 2021, 11,7 %. Les âges les plus fréquents de départ à la retraite se situent à 62 ans et 63 ans avec plus de la moitié des effectifs (respectivement 33,9 % et 16,4 % des nouveaux retraités de droit direct). Par ailleurs, avec le décalage progressif de l'âge d'obtention du taux plein de 65 à 67 ans, la part des départs à 66 ans diminue au profit des 67 ans. Année comptant moins de liquidations pour les élus municipaux partant plus tardivement à la retraite, les départs au-delà de 67 ans sont en baisse en 2021 à 7,6 % (contre 14,6 % en 2020).

Tableau de la répartition par âge des nouveaux retraités de droit direct en 2021.

Âges	Hommes	Femmes
avant 60	0,2%	0,1%
60	3,0%	2,2%
61	2,9%	3,3%
62	9,2%	24,7%
63	5,5%	10,9%
64	3,3%	5,2%
65	3,0%	4,2%
66	2,7%	3,3%
67	3,4%	5,3%
68 et plus	4,5%	3,1%

Données open data : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques/open-data-cnracl-et-ircantec>

En moyenne, 1,7 fois plus de points liquidés à 65 ans qu'à 60 ans.

En 2021, les nouveaux retraités de droit direct totalisent 3 622 points en moyenne (soit 1 764 euros de pension annuelle), soit une hausse de 4,7 % par rapport à 2020. En moyenne, les hommes disposent de 4 519 points contre 3 073 pour les femmes.

Le nombre moyen de points évolue avec l'âge de liquidation, tous sexes confondus, les personnes demandant la liquidation de leurs droits à 65 ans totalisent en moyenne 1,7 fois plus de points que celles qui la demandent à 60 ans. Pour les seuls hommes ce ratio monte à 2,3.

Une durée de carrière moyenne de 10 ans et 8 mois.

La durée de cotisation des nouveaux allocataires varie selon l'âge, le sexe et en fonction du type de régime (salarié ou élu). L'Ircantec constituant un régime de passage pour une grande partie de ses affiliés, la durée de carrière moyenne des nouveaux retraités de droit direct hors capitaux uniques est de 10 ans et 8 mois, avec 10 ans et 6 mois pour les hommes, et 10 ans et 9 mois pour les femmes. L'année 2021 n'étant pas une année d'élection, les durées sont très proches entre hommes et femmes : l'écart est passé d'une durée supérieure de 2 ans et 3 mois pour les hommes en 2020 à une durée inférieure de 3 mois pour les hommes en 2021, par rapport aux femmes.

Les hommes qui partent à la retraite à 60 ans ont une durée de cotisation moyenne de 8 ans et 6 mois, alors que ceux qui partent à 65 ans ont cotisé en moyenne durant 11 ans et 9 mois. Ces durées moyennes pour les femmes sont respectivement de 12 ans et 2 mois et de 11 ans et 3 mois.

Glossaire.

- **Allocataires.** Les allocataires sont les affiliés du régime qui perçoivent une allocation de retraite sous forme de rente. Un même affilié peut bénéficier de plusieurs allocations de l'Ircantec : salarié et élu, auteur du droit (droit direct) et bénéficiaire d'une réversion (droit dérivé). Il sera alors compté autant de fois que d'allocations versées différentes. Les allocataires sont comptabilisés au 31 décembre de chaque année.
- **Assiette de cotisation.** C'est la rémunération perçue au titre de l'activité relevant du régime (salariés) ou l'indemnité perçue (élus) et soumise à cotisation Ircantec.
- **Cotisants.** Les cotisants sont les affiliés qui ont fait l'objet d'une déclaration dans l'année de la part de leur employeur, quelles que soient la durée de leur activité et la condition de travail (temps complet ou partiel, travail saisonnier ou à domicile...).
- **Droits dérivés.** Ce sont les allocataires qui perçoivent une retraite en qualité d'ayants droit : conjoints (y compris divorcés) et orphelins. Ces derniers étant très peu nombreux dans le régime, ils ne sont pas comptabilisés dans cette annexe statistique.
- **Droits directs.** Ce sont les allocataires qui perçoivent une retraite au titre des services qu'ils ont eux-mêmes effectués.
- **Employeurs.** L'Ircantec distingue dans sa population d'employeurs les organismes déclarants des organismes déclarés. Les organismes déclarés sont toutes les entités juridiques qui emploient des personnels affiliés à l'Ircantec. Parmi ces entités, ne sont organismes déclarants que celles qui envoient des déclarations individuelles de droit. Un organisme déclarant peut déclarer pour plusieurs organismes déclarés. Ne sont comptabilisés dans le cadre de cette annexe statistique que les organismes déclarants.
- **Nouveaux retraités.** Affiliés faisant calculer et mettre en paiement leurs droits à la retraite dans l'année, quel que soit le nombre de point acquis.
- **Périodicité de paiement.** Les allocataires perçoivent leur prestation selon une périodicité qui dépend du nombre de points acquis.
 - Pour les liquidations effectuées avant le 1^{er} janvier 2009 :
 - ~ moins de 100 points : paiement d'un capital unique ;
 - ~ de 100 à 499 points : paiement d'une allocation annuelle ;
 - ~ de 500 à 1 999 points : paiement d'une allocation trimestrielle ;
 - ~ plus de 2 000 points : paiement d'une allocation mensuelle.
 - Pour les liquidations effectuées après le 1^{er} janvier 2009 :
 - ~ moins de 300 points : paiement d'un capital unique ;
 - ~ de 300 à 999 points : paiement d'une allocation annuelle ;
 - ~ de 1 000 à 2 999 points : paiement d'une allocation trimestrielle ;
 - ~ plus de 3 000 points : paiement d'une allocation mensuelle.
- **Points de retraite.** Il existe différentes catégories de points selon le mode d'acquisition :
 - points cotisés : acquis par cotisations prélevées au moment de l'exercice de l'activité ;
 - points validés : validation de services accomplis dans le passé pour lesquels aucune cotisation n'avait été versée et donnant lieu à cotisation lors de la prise en compte et validation de carrières effectuées dans d'autres régimes et transférées ;
 - points non contributifs : bonifications mères de famille et bonification parentale, maladie, invalidité, chômage, périodes de guerre et de service militaire, majoration pour enfants, cessation anticipée d'activité.
- **Pourcentage d'appel.** C'est le rapport entre les cotisations appelées et les cotisations théoriques. Il est actuellement de 125 %.
- **Rapport démographique.** Rapport entre le nombre de cotisants et le nombre d'allocataires.
- **Rendement réel du régime.** Rapport entre la valeur du point et le salaire de référence couplé au pourcentage d'appel, au moment de la retraite.

- Salaire de référence. Prix d'achat en euros d'un point de retraite.
- Valeur du point. Valeur de service en euros d'un point de retraite.

Tableau du bilan 2021 en milliers d'euros (Actif).

ACTIF	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Actif immobilisé net	26 955	3 989	30 944	28 210	9,7 %
Immobilisations corporelles brutes	-	-	-	-	N/A
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	N/A
Immobilisations financières brutes	26 955	3 989	30 944	28 361	9,1 %
Amortissements et dépréciations	0	0	0	-151	N/S
Activité de placement	11 159 846	-	11 159 846	10 416 432	7,1 %
Organismes de placement collectif en valeur mobilières	10 704 075	-	10 704 075	9 961 456	7,5 %
Dépréciations	-451 000	-	-451 000	-427 524	5,5 %
Fonds de placement spécifiques	906 770	-	906 770	882 500	2,8 %
Dépréciations	-	-	-	-	N/A
Actif circulant	844 274	-	844 274	708 534	19,2 %
Créances de gestion technique	434 746	-	434 746	436 955	-0,5 %
Cotisations rétroactives	176 038	-	176 038	183 377	-4,0 %
Dépréciations	-22 064	-	-22 064	-22 634	-2,5 %
Cotisations	225 077	-	225 077	229 728	-2,0 %
Dépréciations	-12 428	-	-12 428	-15 890	-21,8 %
Compensations entre organismes	65 836	-	65 836	60 429	8,9 %
Dépréciations	-	-	-	-	N/A
Autres créances techniques	6 846	-	6 846	7 256	-5,6 %
Dépréciations	-4 558	-	-4 558	-5 312	-14,2 %
Autres créances	67	-	67	31	N/S
Dépréciations	0	-	0	-12	N/S
Disponibilités	409 461	-	409 461	271 559	50,8 %
Dépréciations	-	-	-	-	N/A
Comptes de liaison entre domaines d'activité	3 961	17 508	21 469	19 155	12,1 %
TOTAL DE L'ACTIF	12 035 035	21 497	11 056 532		

Tableau du bilan 2021 en milliers d'euros (Passif).

ACTIF	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Capitaux propres	11 522 704	16 669	11 539 374	10 537 336	9,5 %
Réserves techniques	10 523 819	13 516	10 537 336	9 291 413	13,4 %
Résultat en instance d'affectation	0	0	0	1 100 781	N/S
Résultat de l'exercice	998 885	3 153	1 002 038	145 142	N/S
Provisions pour risques et charges	209 287	39	209 326	257 142	-18,6 %
Dettes	285 536	827	386 363	358 697	-20,2 %
Dettes financières	-	-	-	-	N/A
Dettes de gestion technique	217 341	-	217 341	294 826	-26,3 %
Prestations	55 961	-	55 961	49 763	12,5 %
Cotisations	4 076	-	4 076	3 303	23,4 %

ACTIF	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Transferts de cotisations	15 416	-	15 416	15 449	-0,2 %
Compensations entre organismes	33 652	-	33 652	107 927	-68,8 %
Autres dettes techniques	108 237	-	108 237	118 383	-8,6 %
Autres dettes	68 195	827	69 023	63 871	8,1 %
Fiscales et sociales	46 270	-	46 270	45 060	2,7 %
Prestations administratives	21 926	-	21 926	18 065	21,4 %
Autres dettes	0	827	827	746	10,9 %
Comptes de liaison entre domaines d'activité	17 058	3 961	21 469	19 155	12,1 %
TOTAL DU PASSIF	12 035 035	21 497	12 056 532	11 172 330	7,9 %

Tableau du compte de résultat 2021 (en milliers d'euros).

COMPTE DE RÉSULTAT	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Produits techniques	4 345 697	-	4 345 697	3 971 510	9,4 %
Cotisations	3 993 284	-	3 993 284	3 663 317	9,0 %
Cotisations rétroactives	46 417	-	46 417	68 298	-32,0 %
Produits de compensations	255 188	-	255 188	194 693	31,1 %
Autres produits techniques	3 313	-	3 313	3 575	-7,3 %
Reprises sur provisions et dépréciations	47 494	-	47 494	41 628	14,1 %
Charges techniques	3 587 095	-	3 587 095	3 373 592	6,3 %
Prestations	3 502 514	-	3 502 514	3 347 754	4,6 %
Capitaux décès	10 981	-	10 981	7 313	50,2 %
Transferts de cotisations	-11 226	-	-11 226	-67 728	-83,4 %
Charges de compensations	30 233	-	30 233	27 466	10,1 %
Autres charges techniques	15 543	-	15 543	14 951	4,0 %
Dotations aux provisions et dépréciations	39 051	-	39 051	43 836	-10,9 %
Résultat technique	758 601	-	758 601	597 919	26,9 %
Produits de gestion courante	29	13 874	13 903	15 078	-7,8 %
Produits de l'action sociale	-	13 874	13 874	14 290	-2,9 %
Autres produits de gestion courante	29	0	29	788	N/S
Charges de gestion courante	93 200	10 923	104 124	103 049	1,0 %
Charges de gestion administrative	93 158	1 170	94 328	93 692	0,7 %
Charges de l'action sociale	-	9 753	9 753	9 342	4,4 %
Autres charges de gestion courante	42	0	42	16	N/S
Résultat courant	-93 171	2 951	-90 221	-87 971	2,6 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	665 430	2951	668 381	509 947	31,1 %
Produits financiers	361 231	233	361 464	67 328	N/S
Charges financières	24 964	31	24 995	428 770	N/S
RÉSULTAT FINANCIER	336 267	202	336 470	-361 442	N/S
Impôts sur les revenus imposés	-2 812	-	-2 812	-3 364	-16,4 %
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	998 885	3 153	1 002 038	145 142	N/S



La direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie

La direction des politiques sociales (DPS) concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale.

Elle intervient principalement dans quatre domaines, historiques ou plus récents :

- les retraites - 3,9 millions de pensionnés, soit un retraité sur 5 en France, et 7,5 millions de cotisants, retraite de base des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL), des ouvriers de l'État (FSPOEIE), des mineurs et des personnels de la Banque de France, retraites complémentaire et additionnelle des fonctionnaires (Rafp) et des agents non titulaires (Ircantec) des trois fonctions publiques,
- la formation professionnelle - Mon Compte Formation et Droit individuel à la formation des élus (Dif élus),
- le handicap - plateforme de services Mon Parcours Handicap et insertion professionnelle des personnes handicapées (Fiphfp),
- le grand âge et la santé.

Au service de plus de 70 fonds et partenaire privilégié de 63 000 employeurs publics, la DPS apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et aux pouvoirs publics.

politiques-sociales.caissedesdepots.fr

Pour toutes informations complémentaires, contactez l'Ircantec, direction du pilotage et de l'appui, 24 rue Louis Gain 49939 ANGERS CEDEX 9, Tél : 02 41 05 27 96

www.ircantec.retraites.fr

Siège social de l'Ircantec : 131-133, avenue de Choisy 75013 PARIS. Directeur de la publication : Christophe Iacobi.
Réalisation : Caisse des Dépôts. Crédits photos : AdobeStock et Caisse des Dépôts. Impression : Caisse des Dépôts
Dépôt légal : Juin 2022. ISSN : 2607-950X

Ircantec, 131-133, avenue de Choisy, 75013 PARIS.

www.ircantec.retraites.fr

[Chaîne Ircantec](#)

[Suivre l'Ircantec](#)



Photos : ©Caisse des Dépôts, Shutterstock • Réalisation : Direction de la communication du groupe Caisse des Dépôts - Juin 2022